Ce quatriesme Jour de Juillet 1644 ont estes maries Charles Jaquemar et Catherine Forge en presence de leurs pere et mere lesquels ont signe cy dessous P. de Fossy.

Le Cerf

Le 4 Juillet 1644 ont esté maries François Barbaut et Michelle Renou de cette paroisse en presence de Gilles Renou pere de Mes Nicolas Barbaut son pere et autres leurs parens et amis qui ont signe. Pthierry pbre

Ce Jourd'huy que dessus ont esté Maries Jehan Auvri Claude Matrue de cette paroisse en presence de leurs peres et autres leurs parens et amis Pthierry pbre

Ce Jourd'huy ont esté espousez Marc Guerigneau et Jaqueline Jandry en presence de Charles de Courly Nicolas Boisset et autres leurs parens et amis Pthierry pbre de Lorat:

Claude Bordier

Ce ii.e Jour de Juillet 1644 ont estes Maries Nicolas Bodet et Jaquette Feret en presence de leurs parens, Apres avoir estes fiances le Jour precedent en tesmoignage de quoy nous avons icy signe P. de Fossy. A. de Vuncontsain

Le Sacq

Ce ii.e Jour de Juillet 1644. ont estes Maries pierre le fort et marguerite hardy apres avoir estes fiances le Jour precedent. le tout est passe en presence de leurs parens et amys tous de cette paroisse P. de Fossy.

Claude Auvry marque de Claude auvry

Ce 17.e Jour de Juillet 1644 ont estes fiances Jaques le noir et Marie Le Bouc en presence de leurs parens et amys qui ont icy signe. P. de Fossy

David Lemoin

Pocquet

Ce 17.e Jour de Juillet 1644 ont estes fiances Anthoine Brinquel et Marie auvry en presence de leurs parens et amys qui ont icy signe avec moy P. de Fossy.

marque de Guillaume le noir Grand

Ce Jourd'huy 18.e de Juillet ont estes Maries Anthoine Brinquel et Marie auvry en presence de leurs parens et amys qui ont icy signe avec moy P. de Fossy.

marque de Guillaume le noir Grand

Ce Jourd'huy 18.e Juillet ont estes Maries Jaques le noir et Marie Le bouc en presence de leurs parens et amys qui ont icy signe avec moy P. de Fossy

Bavet David Lemoin

Le 26 de septembre 1644 ont esté
Marie Nicolas hober Raimond blanchetau
en presence de leur parens lesquels ont
icy signé avec Moy Ep Camy

Louis Sebaut

Le troisiesme octobre 1644 ont esté
mariés après avoir esté fiancés le jour
precedent Anthoine Bouault et
Marie Boudier de cette parisse en
presence de leurs parens et amis qui
ont icy signé avec Moy R. de Foisy.

Mauliet Johan aumy

Le troisiesme novembre 1644
ont esté fiancés après que les
bans ont esté ez prones de la Mes
parroisse bien et deument et
qu'il n'y a empechement de droit
qui ont signé avec Moy Ep Camy

pierre Legendre

Andrew Champion

Mauliet

Le 21 ~~dan~~ novembre 1644 ont
esté Mathieu pres bailly et Jeanne
Dailly après la publication des bans
faite et avoir esté fiancés et soit
portant en presence de leur
parens et amis lesquels ont icy
signé avec Moy Ep Camy

Allesonnin J Boudier

janvier 1645

Le 27 jour de janvier 1645
ont esté fiancés Louis Cahu
de la parroisse de Lisieux
a Rose Lucyne de cette
parroisse par moy soussigné curé
en presence de parens et amis
qui ont signé

Ep Camy

Le 29 janvier 1645 ont esté
fiancés Maugrin de la Mauchée
de nisy Lanury après la publication
des bans en prones de leur parroisse et
Mis qui ont icy signé avec Moy

Nicolas aumy

Jacquette Cequerel Ep Camy

Le 30 janvier 1645 ont esté Maurice
Maugrin de la Mauchée de nisy
Lanury après la publication des bans
en prones de leur parroisse qui ont
icy signé avec Moy

Camy

Nicolas aumy

Fiskan aumy

Jacquette Cequerel

Le 5e février 1645 ont esté fiancés
Jay auvry et anne grainpre, après
la publication des bans en prones de leurs
parroisses et amis qui ont signé

Joseph Bouet Duheaulme

Le 6. feb. 1645 ont esté mariés Jay
auvry et anne grainpre après
la publication des bans et la presence
des tesmoings cy après signés

Duheaulme. pere de l'absent

de Richelieu

pierre dumonts

Le douziesme février 1645
ont esté fiancés François
Bouet et demoiselle Marie Lepre
trois publications de bans en prones
de leurs parroisses et amis

Ep Camy Curé

Denis Grimprel

Mauliet

Bouet

Le 12 febvrier 1645 a esté
baptisé Michel Le Coq de
cette paroisse a esté nommé
par le parrain et la marraine
Cous Nicolas Regnault et
Cathelin Lepreuvost de la
paroisse lesquels ont signé
avec nous ce que dessus
Mes
Jp Cathelin Cuer

Le 17 janvier 1645 ont esté
mariés Michel Le Coq de cette
paroisse et Jeanne Fillie de la
paroisse de la Cour notre apres
la publication des bans et en présence
de leurs parents et amis qui ont
fait leur marque avec moy
Jp Cathelin

Le 23 febvrier 1645 a esté
marié Jean Le Cour
a Denis Grimpret tous deux
de cette paroisse en présence
de leurs parents et amis
que nous soussignés
Jp Cathelin
Denis Grimpret
Nicolas Regnault
Jehan Gonzgast

Le 13 febvrier 1645 a esté
baptisé Pierre Bonnet a
Catherine Regnault
publication
que nous ne sont opposés
signer de leurs parents et amis
Jp Cathelin Cuer
Jehan Gonzgast

le 14me Fevrier 1645 ont esté mariés
Pierre Bonet et Catherine Regnault
de cette paroisse apres la publication
de leurs bannies en presences des
Tesmoins icy appellés.
Jehan Gonzgast

Le 19 febvrier 1645 a esté
baptisé Louis Foyon a
Jacquette Grimpret apres
trois publications des bans
aucune que nous ne sont
opposés que nous
Jp Cathelin Cuer
Foyon
Bouc

Toussaint Boudin

Le 20 janvier 1645 a esté
marié Louis Foyon a Jacquette
Grimpret en la présence
de leurs parents et amis
apres la publication des bans
Jp Cathelin Cuer
Foyon
Toussaint Boudin

Le 26 janvier 1645 ont esté fiancés
Anthoine Temple et Anne le Doux
apres la publication des bans faite
en l'église de ceste paroisse et amis
qui ont icy signé avec moy
Jp Cathelin
Jehan Gonzgast

Le 27 feurier 1645 ont esté
Maurice Anthoine Jenestie
et Renée le doux apres la publication
des bans faits en l'eglise de Lieu
pavers et a moy qu'ont Jey signé
avec moy [illegible]

Jehan Gonzegoust

Le 14 mai 1645 ont esté
fiancés et par moy soussigné
curé soussigné Marguerite
Marguerite Sauvage après
la publication des bans
en l'eglise de Lieu
en presence de leurs
parens qui ont icy
signé avec moy

[illegible]

Le 18 me may 1645 ont esté
Mariés Jacques Valier et Marguerite
Jannaye en presence de leurs
parens et amis qui ont Jey signé
avec moy

[illegible]

Le 29 May 1645 ont esté fiancés par
moy soussigné Guillaume Leclerc et Denise
Andry après la publication des bans

Duheaulme

Andre Saillembie

Renee Clouet

Le 30me may ont esté Maurice
en face de l'eglise Guillaume Lebide
et Denise Andry en presence de
leurs parens et amis lesquels ont
signé avec moy et après la publication
des bans faits

Andre Saillembie

Duheaulme
faisant les fonctions de Curé absent

12

Le 7 Juin 1645 ont esté François
François Fenelle et Jeanne Cosme en face
de l'eglise après la publication des bans
en presence de leurs parens et amis lesquels
ont Jey signé avec moy

Pierre Regnault

Duheaulme
faisant les fonctions de Curé absent

Le 8 me Juin ont esté Maurice
François Fenelle et Jeanne Cosme en face
de l'eglise après la publication des bans
en presence de leurs parens et amis lesquels
ont Jey signé avec moy

Pierre Regnault

Duheaulme
faisant les fonctions de Curé absent

Le 2. Jour de Juillet 1645 ont esté
fiancés Guillaume Levy de la paroisse
de la Cour neufve, et Renée Fiene Balin
de cette paroisse en face de l'eglise
après la publication des bans en presence
de leurs parens lesquels ont Jey signé
avec moy R. de Foissy.

Nb. Nb

Jacques Foissy

Le 2 Juillet 1645 ont esté mariés en face de l'église Guillaume Levy de la paroisse de Flacourt et Marie Guillebert de cette paroisse a prés la publication des bans en présence de leurs parents et amis qui ont dey fait leur marque et signé avec moy

Levy Camus

Jehan Jacquet

Antoine Coignet

Extrait du registre du 22 Juillet an. dor 1645 Tournellet

Le 8 octobre 1645 ont esté fiancés en cette paroisse Claude Poisson et Marguerite Poquet et Pierre et Louis leurs parents et amis lesquels ont signé avec moy fait ledit an et jour.

Louis Poquet

Pierre Poquet

Jehan Poquet

Claude Poisson

Le 9 octobre 1645 ont esté mariés en l'église de cette paroisse Claude Poisson fils de Jehan Poisson et de Jeanne Demay et Marguerite Poquet fille de Jean Poquet laisné et de Marguerite Letellier sa mère tous de cette paroisse après la publication des bans en leurs paroisses et en présence de leurs parents et amis qui ont signé avec moy

Claude Poisson

Louis Poquet

Le 22 oct 1645 ont esté fiancés en cette église par moy soubsigné Guillaume Caron et Catherine Hasan lesquels de cette paroisse a prés les trois publications faites du mariage des susnommés faites en présence de leurs parents et amis et Nicolas Hasan frère de la fiancée

Nicolas Hasan

Caron

Havey

Le 23 octobre ont esté mariés en cette église par moy soubsigné Guillaume Caron et Noble Fille Catherine Havey tous deux de cette paroisse a prés la publication des bans faite en présence de leurs parents et amis et Nicolas Havey frère de la mariée lesquels ont signé avec moy

Nicolas Havey

Caron

Havey

Le 26. Novembre 1645 ont esté fiancés en cette paroisse André Cornier de la paroisse de St Ouen et St Denis, et Marguerite Grimpon de la paroisse de Bréauté amis qui ont signé avec moy les jour et an que dessus

Duheaulme

Cornier

Cornier

Grimpon

Le 26 du mois de novembre de cette année 1645 ont signé fiancés de cette paroisse nicolas Colin et Jeanne Cordier de Lhuy Jardin et amis lesquels ont signé avec moy Lait bénédictin St Jean

Poudrat

P Mingueronnie

Le 27 de novembre ont esté mariés en cette église André Lermite de la paroisse de St Remy en St Denis et Marguerite Grinpérot de cette paroisse et après la publication des bans faits en présence de leurs paroisses et amis lesquels ont signé avec moy

CAMus

Le 27 novembre ont esté mariés en cette église nicolas Colin et Jeanne Cordier tous deux de cette paroisse après la publication des bans faits et en présence de leurs paroisses et amis lesquels ont signé avec moy

CAMus

Mingue bordie P Jean Millon

Le 9 Janvier 1646 ont esté mariés Pierre Millon et Marie Poubligne Claude Vilain et Claude Corot tous deux de cette paroisse en présence de Pierre Millon frère dudit Marié et de germain Corot frère de la Mariée lesquels a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellés

CAMus

Pierre Millon

Destot

Le 24 Janvier 1646 ont esté fiancés Jehan Coulon et Jehanne Corot lesquels ayant les bans après la Mariés de leur aucun n'est opposé ni empêchement Jehan Bourgeois nicolas Coulon et Jeanne Marie Corot

CAMus

Jehan Bourgeois

Nicolas Coulon

Le 18me Janvier 1646 ont esté mariés en cette église par moy soubsigné avec dicelle Jean Plaisant et Jeanne Corot tous deux de cette paroisse en présence de Jean Bourgeois et de nicolas Coulon qui ont signé avec moy

CAMus

Jehan Bourgeois

Le 28 Janvier 1646 ont esté fiancés Pierre Maurice et Marguerite Maurice après les après la Mariés de leurs bans faits après les après la Mariés de

Le 4 febvrier 1646 ont esté
mariés en cette eglise par moy soubsigné Curé
Claude Quidor et Gerremie
Gengou après les trois admonis
faits en quel personne ne s'est
opposé après quoy les leur ai
donné après la benediction
Ainsi signé Le Comte et Lenfuin
Ainsi:

Pierre le Comte

Marque de Guillaume
Ainsi:

Marque de Toussain Ainsi:

Camus

Le 5me fevrier ont esté mariés
en cette eglise par moy soubsigné
Claude Quidor et Gerremie
Gengou après la publication des
bans faits et publiés en presence
des parens et amis lesquels ont
signé avec moy

Pierre le Comte

marque de Guillaume Amiry

marque de Toussaints Amiry

Camus

Le 5 febvrier 1646 ont esté
mariés Nicolas Bourbeau et Marie
Rotrou dans dans de cette paroisse
après trois approclamations de bans
auxquelles aucun ne s'est opposé après

Le 16 Janvier 1646 ont esté
mariés en cette eglise par moy
soubsigné Curé d'icelle puis
nommé et Marguerite Bruneau
en presence de leurs parens
et amis qui ont icy signé avec
moy

Louis de Lisle

Le 27 Janvier 1646
ont esté fiancés en cette
eglise par moy soubsigné
Nicolas le nommé et
Claude Grimpret fille de Jacques
Grimpret et de Geneviefve
David en presence de leurs
parens et amis qui ont
signé avec moy

David

Estienne

Foudriat

Marchais

Grimpret

Le 29 Janvier 1646 ont esté
mariés en cette eglise par moy
soubsigné Nicolas le nommé
et Claude Grimpret fille de
David après la publi
cation des bans faits en presence
de leurs parens et amis qui ont
icy signé avec moy

David

Estienne

Grimpret

Marchais

Foudriat

Les 16 Mars 1646 Sont signez

Claude gaudon

Philippe [illegible]

Claude

Le 6me Fevrier ont esté mariez en cette eglise par moy soubsigné Luc dicelle Nicolas Babau et Marie Renaut apres la publication des bans faite en ce prosne de leur paroisse et a luy les quels ont icy signé avec moy

Claude gaudon

Elle Florin

Jean Cramet

Le jour de grace 1646 le 25. Jour de Juing apres les fiançailles et publication des bans par trois dimanches continuels au prosne de la messe paroissiale de cette paroisse d'Aubeville, n'y ayant eu aucun empechement. Je soussigné vicaire de la paroisse ay de la eglise Jehan Guiard grimpret de Margueritte Chapoy tous deux de cette paroisse et leurs consentements par paroles de present pris les ay solemnellement par paroles de present conjoints en mariage et Jean Guiard grimpret pere duy et Margueritte Chapoy pere de la Margueritte Chapoy et autres temoings y soussignez. Puis on a dit la messe des espousailles et laquelle ils ont receu la benediction nuptiale selon la forme de notre mere sainte eglise

Du heaulme

prestre de l'o.re de l'office

anthoine [illegible]

Jn. Chaffoy Nicolas guinzelle

Le jour de grace 1646. le 25. Juing apres les fiançailles et publication des bans par trois dimanches continuels au prosne de la Messe paroissial de cette paroisse d'Aubeville, n'y ayant eu aucun empechement. Je soussigné vicaire de la paroisse de la cour Neufve, [illegible] certifiant du premier banc dicelle faite le 24. Juing 1646. Je soussigné prestre de l'oratoire vicaire de la paroisse d'Aubeville ay de la eglise Jehan Jaunet grimpret de la cour Neufve et Jeanne grimpret de cette paroisse, et leur consentement par mot de present pris, les ay solemnellement conjoints en Mariage et Jeanne de Jaquet Chapoy soeur de Jaquet Chapoy et autres qui ont signé avec moy et celebré la Messe des espousailles puis a celebré la Messe et laquelle ils ont receu la benediction nuptiale selon la forme de notre mere sainte eglise

Du heaulme

prestre de l'o.re de l'office

Jehan Jaunet

Jacque Chapoy

Marie grimpret

Le jour de grace 1646. le 23 Juillet apres les fiançailles et publication des bans par trois dimanches continuels au prosne de la messe paroissiale de cette paroisse d'Aubeville, et de la paroisse de Puitigny on n'y a eu aucun empechement selon le certificat du premier banc du vicaire de l'eglise d'Aubeville de 22. Juillet 1646. Je soussigné prestre de l'oratoire vicaire d'Aubeville, ay de la eglise Jehan Charles Merlet de la paroisse de Puitigny et Catherine Bouyer de cette paroisse et leur consentement par mot de present pris les ay solemnellement par paroles de present conjoints en mariage et Jean Merlet pere duy Charles, Jean Bouyer pere de la Catherine, et autres les moings noms feuillez, puis on a celebré la Messe des espousailles et laquelle ils ont receu la benediction nuptiale selon la forme de notre mere sainte eglise

Du heaulme

prestre de l'o.re de l'office vicaire d'Aubeville

Jehan Merlet

Jacque Bouyer

L'an de notre seigneur 1646 le
le 1 jour du mois d'avril
après les fiançailles faites et cé-
brées et les publications
ordinaires des bans faites trois
jours dimanches le mariage
fut célébré par moy prêtre curé
de l'église de la ville d'Ussel suivant
l'ordonnance du mois de Février
passé. J. Souchignac conseiller
maître enquêteur et général de la
Table de marbre et de la ville de
Tulle et de la Cour souveraine
de cette province, et les conseillers
pour moy lieu, Jean Bolemont
pour moy, Pierre Chaudier
robe courte, Paul Amady,
et Nicolas Cousin et Jeanne
Chapon et plusieurs autres
faits crédit en et jour

Fredrat

Pour la Lecture

J. Souchignac

Nicolas Cousin

L'an de notre seigneur 1646 le 12
août ont été fiancés pour moy soussigné
de cette église Jean Clost et Catherine
Berbery fille de cette paroisse
et Jacques de la dite paroisse et amis
faits le dit an et jour

Fredrat

Nicolas Cousin

Noel Faulcon Jehan de la Chaud

Louis Baubeau

14

L'an de grace 1646 le dimanche trois du mois de
septembre après les fiançailles et publications des bans
par trois dimanches continuels aux prônes des Messes
paroissiales de cette paroisse dont le dernier fut le
dimanche 9e du courant n'y ayant eu aucun empêche-
ment ou sans signe vicaire de l'église paroissiale
d'Aubeterre ayant l'église interrogé publiquement
et solemnellement par trois fois de l'état et condition
et leur consentement tant mutuel que pris les ayant
solemnellement par paroles de présent contracté
mariage en présence de Nicolas Clos frère du
futur époux et de Denis Berbery père de la catherine
Berbery Jean Coulon Alexandre Mauvisseau et autres
prêtres a dit la messe des épousailles et plusieurs
leur a donné la bénédiction nuptiale selon la
forme de notre mère sainte église

Du Beaulme

prêtre doctrinaire vicaire
d'Aubeterre

Louis Baubeau

Jourdan

Alexandre
Mauvisseau

L'an de grace 1646 le 24e septembre après les fiançailles
et publications des bans par trois dimanches continuels aux prônes
des Messes paroissiales de cette paroisse dont le dernier fut
fait le dimanche 9e du courant n'y ayant eu aucun empêche-
ment soussigné vicaire de l'église paroissiale d'Aubeterre
ayant l'église interrogé publiquement
et solemnellement trois fois de l'état et condition
et leur consentement tant mutuel que pris les ayant
solemnellement par paroles de présent contracté
mariage en présence de Christofle Gibert père du
conjoint et Mariage en présence de Christofle Gibert père du
Michel et Catherine Chaudier mère de la présente Guillaume
Gibert, Jean Folis tonnelier Bouguide et autres, puis a dit
la messe des épousailles et plusieurs a donné la bénédiction
nuptiale selon la forme de notre mère sainte église

Du Beaulme prêtre doct. de l'église vicaire d'Aub.

Le 4 novembre 1646 estant
Antoine Chenevier a nicolas
Boraud après la proclamation des
trois bans auquel empêchement
n'a été opposé ay en ma chambre
en présence des témoins
soussignés exprès

Boraud

Nicolas Boraud

Cam

le cinquiesme jour de novembre
mil six cent quarante six ont esté
mariés en cette eglise par moy
soubsigné curé d'icelle Anthoine
Chanoinesse et Nicolle Gorant
tous deux de cette paroisse apres
la publication des trois bans faits
et en presence de leurs parens qui
ont signé avec moy

N. Chanoinesse Gorand

Gorand Camus

Le jour de jeudy 1646. le 6. octob. apres les
fiançailles et publication des bans par trois dimanches
continuelles aux prones des messes paroissiales de
cette paroisse, n'y ayant eu aucun empechement
Jean Seguin prestre de l'ordre vicaire d'Auheuilliers
ay en l'eglise Interrogé Jacq Gellée et Colombe
l'aniette tous deux de cette paroisse en leur consentement
mutuel par moy faicts et solemnisé par parolles de
present conjoints en mariage en presence de Jacq Bordier
Michel Bordier Nicolas la Nieppe Nicolas Gellée et
puis ay dit la messe des espousailles selon la forme
de Nre Mre Ste Eglise d'Auheuilliers

Michel Bordier Seguin prestre de l'ordre

le dimanche 19me novembre 1646 ont
esté fiancés en cette eglise par moy
soubsigné curé d'icelle Cristofle Cocquebert
et Jeanne le bout apres les trois publications
des bans et en presence de leurs parens
qui ont signé avec moy

Claude Bordier Jacquet
Jacques Coquerel
Camus

le dimanche 18me novembre 1646 ont
esté fiancés en cette eglise par moy
soubsigné curé d'icelle Tivan pollo et
Renée la Conte apres les trois publications des
bans et en presence de leurs parens qui ont
signé avec moy

Tranchet Jean pollo
Camus

le lundy 19me novembre 1646
ont esté mariés en cette eglise 18
par moy soubsigné curé d'icelle
Tivan pollo et Renée la Conte
tous deux de cette paroisse apres
la publication des bans faits et les
fiançailles en presence de leurs parens
qui ont signé avec moy

Jean pollo Camus
18

le lundy 19me novembre 1646 ont
esté mariés en cette eglise par moy
soubsigné curé d'icelle Cristofle
Coquebert et Jeanne le bout tous deux
de cette paroisse et apres la publication
des bans faits et les fiançailles en presence
de leurs parens qui ont signé avec moy

Claude Bordier
Jacques Coquerel
Jhyacy
Camus

le dimanche 20 Jan 1647
ont esté fiancés Cristophle
Jacquin et Marie
Landri tous deux de cette
paroisse en presence des
parens soubsignés

Boudemen
nicolas Jehan
Camus

le dimanche 17 fevrier 1647
ont esté fiancés Cristophle Ma
nuel et agnes du Tillier apres
trois publications de bans et par
trois dimanches en presence des tesmoins soubsignés

du Tillier N. Chanoinesse
Camus

Le lundi 18 febvrier 1647 ont esté mariez Christophle Mathurin et agnes du Lier après les trois ban publiez par trois jours de dimanche et les trois jours de dimanche et les trois jours ouvrables en presence des parents

Mathurin

Mathurin du Lier

Le lundi 25 febvrier 1647 ont esté fiancez Louis Germain prevost de cette paroisse et marie Bulin de la Cour Neuve après les trois publications de ban faites par trois jours de dimanche et par trois jours ouvrables en presence des parents et amis

Germain

Marie Bulin

Boudier

Jehan Jacquet

Le mardy 25 me fevrier ont esté mariez en cette eglise par moy soussigné curé de cet lieu et gendre de cette paroisse et de mr balin de la paroisse de la Cour neufve après les trois proclamations des bans faits par trois dimanches continuels et en presence de leurs parents et amis qui ont signé et non moy

Camus

Boudier

Jehan Jacquet

Baulin

Le jeudy 27 me fevrier ont esté mariez en cette eglise par moy soussigné curé de cet lieu après les trois publications des bans par trois dimanches continuels aux prones des messes paroissiales, n'y ayant de aucun empechement, et sont signez en l'eglise paroissiale d'Aubervilliers en l'eglise Jehan Christofle Gaquoing et Marye Landry tous deux de cette paroisse a leur consentement mutuel par moy pris, lay solemnellement par paroles de present comme est le mariage et pour de foy en avoir a franois Thomas de Vaucelles Gaquoing. Christofle Crimpel Nicolas Jay. Marie gubernaire

Lay de grace mil six cents quarante sept le 26 me jour de fevrier, après avoir fait la publication des bans en la paroisse de St Germain et celle de St Sulpice suivant les certificats signez Talery Olier et du bal ensemble les dispenses des deux autres par les grands vicaires de Monsieur de Paris et de Monsieur de Meaux, et la permission qui a esté donnée a moy soussigné curé d'Aubervilliers de celebrer par Me Olier curé de St Sulpice de celebrer en mon eglise paroissiale le Mariage entre francois Barelier seigneur de Guinonville et damoiselle Marie Le Courvoyer a present solemnisé les fiancailles le lundi precedant 25 me de fevrier jay interrogé lesd. francois Barelier et damoiselle Marie Le Courvoyer et leur ai consentement mutuel par moy pris par paroles de present contract en Mariage en presence de parents et temoings y nommez, puis a esté dite la Messe des espousailles ausquelles a esté donné la Benediction nuptiale selon la forme et teneur de nostre mere sainte eglise et gardé par devers moy les dites dispenses permissions et proclamations de bans

Camus

Charlotte Boucher

Bourgaud

Boucher

Barbier

Barelier

Bazerier

Lay de grace 1647. le 4e jour de mai après les fiancailles a publication des bans par trois dimanches continuels aux prones des messes paroissiales, n'y ayant de aucun empechement, et sont signez en l'eglise paroissiale d'Aubervilliers ay en l'eglise interrogé Christofle Gaquoing et Marye Landry tous deux de cette paroisse a leur consentement mutuel par moy pris, lay solemnellement par paroles de present comme est le Mariage et pour de foy en avoir a franois Thomas de Vaucelles Gaquoing. Christofle Crimpel Nicolas Jay. Marie gubernaire

puis la Messe des fiançailles dite, ils ont receu
lesdits adommes la benediction Nuptiale selon
la forme de Nre Mre Ste Eglise

Nicolas Johannis
Ambroise Gaultier

Lan de grace 1647 le 4. Jour de May
apres les fiançailles et publications des bans
par trois dimanches consecutifs aux prones
des Messes parroissiales de cette parroisse n'y
ayant eu aucun empechement. Je soussigné
Curé de l'Eglise parroissiale
d'Aubervilliers, ay en l'Eglise Jean Gro
Laurent Passy et Catherine Hebert tous
deux de cette parroisse et leur ay presentement
interrogé par moy pris, les ay solemnellement
par ceux de mariage en presence
des parens et temoins soussignés, puis la Messe
des fiançailles dite on leur a donné la
benediction Nuptiale selon la forme de Nre
Mre Ste Eglise. Louis Sebon

Passy
Jean Gro
Ambroise
Nicolas Hebert

Le 19 May 1647 ont esté publiés
Nicolas Simon et Johanne Andry
un jour de mes Cuer qu'apres midy
estant sans empechement Ambroise Cuer

Simon
Nicolas de Nolle
X marque de Nicolas Argement

Lan de grace 1647 Le 17. Juin
apres les fiansailles et publications
des bans faits par trois dimanches
consecutifs aux prones des Messes
parroichiales de cette parroisse Ni aucun
aucun empechement de soussigné

Curé de l'Eglise parroichiale d'Aubervilliers
ai en lad. Eglise interrogé Joachim Aubert
et Richee Commun lui de la parroisse du
Bourget et elle de cette parroisse et leur
ai solemnellement par moi pris les
consentemens mutuels par mots presents les
Contractans en mariage en presence des
parens et temoins soussignés: puis la
Messe des Espousailles dite on leur a
donné la benediction nuptiale selon
la forme de Nre Mere Ste Eglise
regardo comme

De Lafosse
Jean Gro
Noel Leduc
Ambroise

Lan de grace le dix huit. de Juing
Mil six cents quarante et sept apres
les fiançailles et publications des bans faits
par trois dimanches consecutifs aux prones
des Messes parroichiales de cette parroisse n'y
ay eu en aucun Empechement. Je soussigné
Curé de l'eglize parroichiale d'Aubervilliers
ay en lad. Eglize interrogé Estienne
Bordier et Magdaleine Chiffret tous deux
de cette parroisse et leur ay presentement
par moy pris les ay solemnellement conjoints
en mariage en presence des parens et
temoins soussignés puis la Messe des
Espousailles dite on leur a donné la
benediction nuptiale selon la forme de
nostre Mere sainte Eglise.

marque du pere de la fille
Gerard Sapin
Ambroise

L'an de grace mil six cent quarante
six, le sixiesme cinq et vingt cinq jour
de juing après les fiancailles et
publications faites par trois
dimanches consecutifs aux prosnes
des messes parrochiales de cette
paroisse n'y ayant eu aucun empeschement
Je soubsigné Curé de l'église parrochiale
de Saubouillière ay en ladicte église
entrogé nicolas Simon et Jeanne Chune
grand tante deux de cette paroisse et
leur ay conjoincts par mon prince
et ay solemnellement conjoinct en
mariage en presence de parents et
tesmoings soubsignés et puis la messe
des espousailles dicte ont leur a donné
la benediction nuptiale selon la forme
de nostre mere sainct Eglise

Simon N. Simon

Chuche de Neufville

L'an de grace mil six cent quarante
six le premier jour de juillet
après les fiancailles et publications
des bans faites par trois dimanches
consecutifs aux prosnes des messes
parrochiales de cette paroisse n'y ayant
eu aucun empeschement Je soubsigné
Curé de l'église parrochiale de Saubouillière
ay en ladicte église entrogé Jacques
Pollot et Charlotte Rouffel tous deux de cette
paroisse et leur ont solemnellement conjoinct
en mariage en presence de parents et
tesmoings soubsignés et puis la messe
des espousailles dicte ont leur a donné
la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere sainct Eglise

J. Pollot - Chuche

J. Chauffourgeon

L'an de grace mil six cent quarante
sept le premier jour de juillet
après les fiancailles et publications
faites par trois dimanches
consecutifs aux prosnes des messes
parrochiales de cette paroisse n'y ayant
eu aucun empeschement Je soubsigné
Curé de l'église parrochiale de Saubouillière
ay en ladicte église entrogé François
Fouet et Anne Bosnay tous deux de
cette paroisse et leur ont conjoinct
par mon prince et ay solemnellement
conjoinct en mariage en presence
des parents et tesmoins soubsignés
et puis la messe des espousailles dicte
on leur a donné la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere sainct
Eglise

Chuche

Michel Simon

Anthoine Bourdon

Pierre Bourdon

Lay de grace 1647 le 29.e Juillet apres les fiançailles et publication des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochiale de cette paroisse d'aubeuilliers, n'y ayant eu aucun empechement, Jay soubsigné Curé de lad. paroisse et lad. Eglise Jubrogé Jay de Frelet et Nicolle le Roy, tous deux de cette paroisse et leurs consentement, mon pris les ay solemnellement par paroles de present conjoinctz en Mariage en presence des parens et tesmoings soubsignez puis ay dit la Messe des espousailles en laquelle ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nre Mere Ste Eglise

Du heaulme
Vicaire

Schayannes Olemwinz

Lezwalle

Vidi et subscripsi die secunda Augusti Anno Dni 1647.

Lan de grace 1647 le 9.me Septembre apres les fiancailles et publication des bans faits par trois dimanches continuels au prosne de la messe parochiale de cette paroisse d'aubeuilliers n'y ayant eu aucun empechement Jay soubsigné Curé de laditte paroisse et de laditte eglise Jubrogé Nicolas grin pretre et Nicolas le Roy tous deux de cette paroisse et leurs consentement par mon pris les ay solemnellement par paroles de present conjoinctz en mariage en presence des parens et tesmoins soubsignez puis on a dit la messe des espousailles en laquel ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nostre mere Ste eglise

Boudier

Michel Le Cornu

Lan de grace 1647 le 15.e Septembre apres les fiancailles et publication des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la Messe parochiale de cette paroisse d'Aubeuilliers n'y ayant eu aucun empechement, je soubsigné Curé de ladt paroisse et ladt Eglise Jubrogé Pierre d'Estaure de la de la paroisse de la Cour neuve et Marguerite Brimpret de cette paroisse et leurs consentement par mon prin les ay solemnellement par paroles de present conjoinctz en Mariage en pn des parens et tesmoings soubsignez puis on a dit La Messe des Espousailles en laquelle on a receu La Benediction nuptiale selon la forme de nre Mere Ste Eglise

David
Anthoine David
Dauerdoing

Lan de grace 1647 le 23.e Septembre apres les fiancailles et publication des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochialle de cette paroisse d'Aubeuilliers n'y ayant eu aucun empechement, Lay soubsigné Curé de la paroisse et lad. Eglise Jubrogé Jean dailly et Denis David tous deux de cette paroisse, et leurs consentement par mon prin les ay solemnellement par parolles de present conjoinctz en mariage en pn des parens et tesmoings soubsignez puis on a dit La messe des Espousailles en laquelle on a receu La Benediction nuptialle selon la forme de nre mere Ste Eglise

David
Jacques Boudier
Estor
Pierre Bailliff

Lan de grace 1647 le 30.e Septembre apres les fiancailles et publication des bans par trois dimanches continuelz au prosne des messes parochiales de cette paroisse

d'aubervilliers ny ayant eu aucun
empeschement, j'ay soubz.ne curé de
la dicte paroisse en la dicte eglise
Interrogé Michel Borans, et Katerine
Boneau, tous deux de cette paroisse, et
leur consentement par moy pris, les
ay solemnem. par parolles de present
conioindz en mariage, en prce des
parens et tesmoingz icy soubzscriptz
puis on a dict la messe des espousailles
en laquelle ilz ont receu la Benediction
nuptialle, selon la forme de nre mere
s.te Eglise

Borand

Cbouneau

Borans

L'an de grace 1647 le 14me 8bre apres les
fiançailles et publications des bans faictes trois
dimanches continuels au prosne des messes
paroissiales de cette paroisse d'aubervilliers
ny ayant eu aucun empeschement j'ay soubz.ne
curé de la dicte paroisse en la dicte Eglise
Interrogé Claude Vilain
et guillemette fauchet tous deux de cette
paroisse et leur consentement par moy
pris les ay solemnem. par parolles de
present conjoincts en mariage, en presence
des parens et tesmoings soubzscriptz
puis on a dict la messe des espousailles en
laquelle ilz ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de nre mere
s.te Eglise.

pierre Villain

Rauleboy

marguerite

L'an de grace 1647 le lundy 21me octobre
apres les fiançailles et publications des bans
par trois dimanches continuels au prosne des
messes paroissiales de cette paroisse d'aubervilliers
ny ayant eu aucun empeschement j'ay soubz signé
Curé de ladite paroisse et en la dicte eglise
Interrogé Jean michel et marie [illegible]
tous deux de cette paroisse et leur consentement
par moy pris les ay solemnellement par parolles
de present conjoincts en mariage en presence
des parens et tesmoins soubzsignés puis on a dit
la messe des espousailles en laquelle ilz ont
receu la benediction nuptialle selon la forme
de nostre mere s.te eglise

Fducel Le Roc signé pierre [illegible]

L'an de grace 1647 le lundy 21me octobre
apres les fiançailles et publications des
bans par trois dimanches continuelles
aux prosnes des messes paroissiales de cette
paroisse d'aubervilliers ny ayant eu aucun
empeschement j'ay soubz signé Curé
de ladicte paroisse et en ladicte Eglise
Interrogé philippe otin et Marie [illegible]
tous deux de cette paroisse et leur con-
sentement par moy pris les ay solemnellement
par parolles de present conjoincts en mariage
en presence des parens et tesmoings soubz
signés puis on a dict la messe des espousa-
illes en laquelle ilz ont receu la benedicti
en nuptialle selon la forme de nostre
mere s.te Eglise.

philippe otto

Françoise

L'an de grace 1647 le 27me octobre
ce nouvel qui ont esté fiancé en cette
eglise d'aubervilliers j'ay faict mettre
la publication du publicq de la paroisse de
St Vilary sur lac et jeanne qui n'ont
de cette paroisse cy pres dicte parent
et amys qui ont icy signé aucun ny

Berrier

Denis Grimpel

L'an de grace 1647 le lundy 28me octobre apres les
fiançailles et publications des bans par trois
dimanches continuelles aux prosnes des messes
paroissiales de cette paroisse d'aubervilliers ny
ayant eu aucun empeschement j'ay soubz signé Curé
de ladicte paroisse et en ladicte eglise Interrogé
philippe Jacques daniel d'une part et louise Cardon
de lautre tous deux de cette paroisse et leur
consentement par moy pris les ay solemnelle
par parolles de present conjoincts en mariage
en presence des parens et tesmoings soubz
signés puis on a dit la messe des espousailles
en laquelle ilz ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere s.te Eglise

Grimpel Jacques Cardon

Jehan Gonzeigh

tant de grace le lundy 28me
octobre 1647 ont assisté Pierre
Barthelemy Ronay fils de
Simon Ronay de la Ruche et de Coutance
et Robade Roussiau fille de feu
Cassé par assis par moy
soubsigné Curé de icelle de
present de leur paroisse
et nul qui signer ce signé
et nous moy
Charle Champion

L'an de grace mil six cens quarante
sept le lundy vingt cinquiesme novembre
apres les publications des bans faites trois
dimanches consecutifs aux prones des
messes parroissiales de cette paroisse d'Aubervilliers
n'ayant eu aucun empechement
soubsigné Curé de la dite paroisse et
Lad. Eglise interrogé Jean Le Febure
demeurant de la paroisse de St Nicolas
de Gampe qui a assisté celebration de
son Curé, et Jeanne Boudin de cette
paroisse et leurs consentements par moy
pris telle a solemnellement par parolles
de present conjoincts en mariage en
presence des parens et temoins soubs
signez apres avoir ouy dire la messe des
Espousailles et Vaigle Ste ont receu la
benediction nuptiale selon la forme
de nre mere sainctte Eglise

Jean
la marque du marié

Le Febure

Simpre

L'an de grace mil six cens quarante
huit le lundy vingtiesme jour de
Janvier apres les publications des
bans par trois dimanches
continuelles aux prones des messes
parrochiales de cette parroisse
d'Aubervilliers ny ayant eu aucun
empechement, Jacques Doublet Curé
de lad. parroisse en lad. Eglise
interrogé Guillaume Renard fils de
Simon Renard et Susanne de la fontaine
leurs pere et mere de la parroisse St
Martin de Monville la petite en normandie
d'une part et Robert Roussiau fille
de feu Roussiau et de Jacqueline
Jessan leurs pere et mere de la parroisse
de Croville en normandie d'autre part
apres avoir publié deux bans en
les dimanches et leurs consentements

par moy pris et leur ay solemnellement
par parolles de prés conjoincts en
mariage en presence des parens et
tesmoins soubz.nez pris on a
dit la messe des espousailles en
laq.lle ils ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de
nostre mere sainte eglise. f.

Martin

Jean Lefebvre

L'an de grace mil six quarante
et huict le lundy vingt septiesme
de Janvier apres les publications
des bans par trois dimanches continuels
au prosne des messes parochialles de
cette paroisse d'aubervilliers ny ayant
eu aucun empechement dy soubsigne
curé d'icelle et en laditte eglise interroge
Jean Bouqué et pierrette laurent tous deux
de cette paroisse et leur consentement par
moy pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoinct en mariage
en presence des parens soubsignes puis
on a dit la messe des espousailles en la
quelle ils ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere ste
eglise

marque de pierre beaumer

L'an de de grace 1648 le 10 me
iour de fevrier apres les publications
des bans par trois dimanche continuels
au prosne des messes parochialles de
cette paroisse st christoffle d'aubervil
liers ny ayant eu aucun empechement
dy soubsigné curé d'icelle et en la
dite eglise interroge Jean deuenne
et barbe Bolant tous deux de cette
paroisse et leur consentement par
moy pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoints en mari
age en presence des tesmoins et parens

soubsignés puis on a dit la
messe des espousailles en laquel
ils ont receu la benediction nuptialle
en la forme de nostre mere ste
eglise

25

marque du pere de la mariée

marque de florent Compoinct

L'an grace 1648 le 7me fevrier
apres les publications des bans par trois
dimanche continuelles aux prosnes des
messes parochialles de cette paroisse st
christoffle d'aubervilliers ny ayant eu aucun
empeschement dy soubsigné curé d'icelle
et d'en ladite eglise interroge nicolas
hebert et madeleine boucaut tous deux
de cette paroisse et leur consentement
par moy pris les ay solemnellement
par parolles de present conjoints en mari
age en presence des parens et tesmoins
soubsignés puis on a dit la messe des
espousailles en laquelle ils ont receu
la benediction nuptialle selon la forme
de nostre mere ste eglise

Simon de bec

anthoine boucaut

L'an de grace 1648 le dix huictiesme
iour d'Avril apres les publications
des bans par trois dimanches continuels
aux prosnes des messes parochialles de
cette paroisse st christoffle d'aubervilliers
ny ayant aucun empeschement dy
soubsigné curé d'icelle et d'ladicte
eglise interroge Lazare morel filz de
leonard morel et Judic cornille de la
paroisse de st Suitien sur sarthe pais
du perche et Jeanne grimpelle fille
de denis grimpelle et marie Bary de
cette paroisse et leur consentement
par moy pris les ay solemnellement
pris par parolles de present conjoincts
en mariage en presence des tesmoins
et parents soubzsignés puis on a dit la
messe des espousailles en laquelle ils
ont receu la benediction nuptialle

Selon la forme de nostre mere
eglise

Berrier

Jean Grimpreul

Leonard morel

Le 5 may 1648

Lay de gran 1648 le 5. May apres les fiancailles et publicacion des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochiale de cesty paroisse d'Aubeuilliers ny ayant eu aucun empeschement. Je soubsigne vicaire de la paroisse, ay en la dite eglise interrogé Cristofle Bascoing et Florent Bordie tous deux de cesty paroisse, et leur consentement par moy pris, les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parents et tesmoings soubs scripts, puis on a dit la messe des espousailles, en laquelle ils ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nostre mere sainte eglise.

Duheaulme
prestre de l'oratoire

Christofle boudier

michel bordie

Nicolas grimgars

Lay de gran 1648 le 1me May apres les fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochiale de cesty paroisse d'Aubeuilliers ny ayant eu aucun empeschement. Je soubs signe vicaire de la dite paroisse ay en la dite eglise interrogé Pierre Demars et Marie le Boucher tous deux de cette paroisse et leur consentement par moy pris, les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parents et tesmoings soubs scripts. puis on a dit la messe des espousailles en laquelle ils ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nostre mere sainte eglise.

David

Louis Gilbert

Edme winter

Lan de grace 1648 le 25 May apres les fiancailles & publications des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochiale de cesty paroisse d'Aubeuilliers ny ayant eu aucun empeschement. Je soubsigne Vicaire de ladite parroisse ay en ladite Eglise interrogé Jan Havan et Marye Berthe tous deux de cesty parroisse & leur consentement par moy pris les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parens et tesmoings soubs scripts et signes. assavoir Anthoine Havan Jaques Berthe pierre de mars Gille Caron et autres puis on a dit la messe des espousailles, et faite ce qui est ordonné selon la forme de Nostre mere sainte Eglise.

Duheaulme prestre de l'oratoire

Gozlin

Jacques Berthe

Caron

Lan de grace 1647 le 9 Juin apres les fiancailles & publications des bans par trois dimanches continuelz au prosne de la messe parochiale de cette paroisse d'aubeuilliers ny ayant eu aucun empeschement Je soubsigné curé de la dite paroisse et en la dite eglise interrogé nicolas Sinot et pierre du bessin tous deux de cette paroisse et leur consentement par moy pris les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parens et tesmoins sçavoir michel bochet cousin de la mariée et Jacques Cauel oncle du marié lesquels conjoincts sçavoir signer puis on a dit la messe des espousailles en laquelle ils ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nostre mere eglise

Jean

nicolas bochet

Lan de grace 1647 le 30me Juin apres les fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuels aux prosnes des messes paroissiales de cette paroisse d'aubeuilliers ny ayant eu aucun empeschement Je soubsigné curé de la eglise paroissiale d'aubeuilliers ay en la dite eglise interrogé Jean grimpreul de la paroisse de la cour nesufre et marie le bouc de cette paroisse et leur consentement mutuel par moy pris les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parens et tesmoins Jean Cauel puis on a dit la messe des espousailles, a laquelle ils ont receu la benediction nuptialle selon la forme de nostre mere sainte eglise

Jean Cauel

David

Jean grimpreul

L'an de grace 1648 le 30 juin apres les ~~fiancailles~~ fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuels aux prosnes des messes paroissiales d'aubervilliers ny ayant eu aucun empechement, je soussigné curé de la eglise paroissiale d'aubervilliers ay en ladite eglise interrogé nicolas roze de la paroisse St denis et perrette callier de cette paroisse, et leur consentement ~~[illegible]~~ mutuel par moy pris les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parents et tesmoins y soussignés puis ay ouy dit la messe des espousailles, a laquelle ils ont receu la benediction nuptiale, selon la forme de nostre mere sainte eglise.

Marquis

J. Richard

L'an de grace 1648 le 6e Juillet apres les fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuels au prosne des messes parochiales d'aubervilliers, et de St Marcel de St denis. ny ayant eu aucun empeschement. Je soussigné vicaire de l'eglise parroissiale d'aubervilliers ay en lay eglise interroge Jan Morel fils de Jan, et de Janne pessatt de la paroisse St Marcel, et Marguerite Bordier fille de Michel Bordier et de marguerite bivet de cette paroisse, et leur consentement mutuel par moy pris, les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parens et tesmoings soussignés a sçavoir Jan Morel pere dudy Jan Morel Michel Bordier, pere delay marguerite, Jaques Morel Claude Bordier et autres, puis on a dit la messe des espousailles en laquelle ils ont receu la benediction nuptiale, selon la forme de nostre mere sainte eglise.

Duheaulme
prestre de l'o. vicaire

Michel Bordier

Jaques Morel

Clt garnault

Claude Bordier

Anthoine Grignon

Drelot

L'an de grace 1648 le 13me Juillet apres les fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuelz au posne des messes parochiales d'aubervilliers, et de la Cour neufve, ny ayant eu aucun empeschement. Je soussigné Curé de la d. Eglise d'aubervilliers en la dite Eglise interroge Cristoffle Grimprel de la d. paroisse de la Cour neufve et Louyse Laut de cette paroisse, et leur consentement mutuel par moy pris, les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parents et tesmoings soussignés a sçavoir Michel Grimprel pere du marié, Nicolas Bogneau beaufrere de la mariée, et autres, puis on a dit la messe des espousailles, a laquelle ilz ont receu la benediction nuptiale, selon la forme de nre mere st eglise,

Marqué Judit Grimprel
pere

Nicolas Bonneau

Hippolit berrier

Jean Grimprel

L'an de grace 1648 le 29me Juillet apres les fiancailles et publications des bans par trois dimanches continuels au prosne des messes parochiales ny ayant eu aucun empeschement. Je soussigné curé de la d. eglise parroissiale de hauberilliers ay en la d. eglise interroge Claude Bonneau et marguerite Laud de cette paroisse et leur consentement mutuel par moy pris les ay solemnellement par parolles de present conjoincts en mariage en presence des parents et tesmoings soussignés pris on a dit la messe des espousailles a laquel ilz ont receu la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere st eglise.

Guillaume Lorme

Claude Bonneau

Vidi et subscripsi die 29a Julij Anno Domini 1648.

L'an de grace 1647 le dernier jour
d'aoust apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuelles
aux prones des messes paroissiales n'y
ayant eu aucun empeschement Jay soubsigné
curé de l'eglise paroissiale de Aubeuilliers
ay en ladite eglise interrogé michel Lebout
et Clemence grimprel iceux de cette
paroisse et leur consentement mutuel
par moy pris les ay solemnellement par
paroles de present conjoints en mariage
en presence des parens et tesmoins soubsignés
puis on a dit la messe des espousailles a la
quel ils ont receu la benediction nuptialle
selon la forme de nostre mere ste eglise

Jhezon

M Blanchetreau

Denis grimprel

L'an de grace 1648 le douzieme d'octobre
apres les fiancailles et publication des bans par
trois dimanches continuelles aux prones des messes
paroissiales n'y ayant eu aucun empeschement
Je soubsigné curé de l'eglise paroissiale de
Aubeuilliers ay en la dite eglise
interrogé Jacques
Mogendre de la paroisse de la Villette, et
Marguerite fourniere de cette paroisse, et leur
consentement mutuel par moy pris les ay
solemnellement par parolles de present conjoints
en Mariage en presence des parens et tesmoins
soubsignés puis on a dit la Messe des
espousailles a laquelle ils ont receu la benediction
nuptiale selon la forme de notre mere
ste Eglise fourni et

Journdz

Villiaud

Julien

L'an de grace 1648 le 9me de novembre
apres les fiancailles et publication
des bans par trois dimanches continuelles
aux prones des messes paroissiales
n'y ayant eu aucun empeschement
Jay soubsigné curé de l'eglise paroissiale
de Aubeuilliers ay en la dite eglise
interrogé ~~[illegible]~~
Claude le bout et Anne grimprel

leur deux de cette paroisse et leur
consentement par moy pris les ay
solemnellement par parolles de
present conjoint en mariage en
presence des parens et tesmoins
soubsignés puis on a dit la messe
des espousailles et la quel est ont
receu la benediction nuptiale selon
la forme de nostre mere ste eglise

Jhezon

Laudebout

Boudier

bouriault

L'an de grace 1649 le 17 Janvier
apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuelles
aux prones des messes paroissiales de cette
paroisse n'y ayant eu aucun empeschement
Jay soubsigné curé de ladite eglise d'Aubeuilliers
ay en ladite eglise interrogé pierre du
fillieu et denis d'amour tous deux de cette
paroisse et leur consentement par moy pris
les ay solemnellement par parolles de
present conjoints en mariage en presence
de Jhezomme du fillieu pere du marié
et de Claude faussie leur pere de la mariée
qui ont dit ne sceavoir signer puis on
a dit la messe des espousailles en laquel
ils ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere ste eglise

marque de Jhezomme du fillieu

marque de Claude faussie

L'an de grace 1649 le 3me may
apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuelles
aux prones des messes paroissiales de
cette paroisse n'y ayant eu aucun
empeschement Jay soubsigné curé
de ladite eglise d'Aubeuilliers ay en la
dite eglise interrogé Hilaire quesnel de la
paroisse de Saint Andrieu et nicolle
Landry de cette paroisse et leur consentement
par moy pris les ay solemnellement
par parolles de present conjoints en mariage
en presence des parens et tesmoins
soubsignés puis on a dit la messe des
espousailles en laquel ils ont receu
la benediction nuptiale selon la
forme de nostre mere ste eglise

Fluyat

Jean Haran

l'an de grace 1649 le quatrieme
may apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuels
aux prones des messes paroissiales de
ny ayant eu aucun empechement
Jay soussigné curé de l'eglise parroissiale
de Aubervilliers ay en la dite eglise
interrogé Pierre Gaulet et Marguerite
Bruyd tous deux de cette paroisse et
leur consentement pris les ay solemnellement
par parolles de present conjoint en mariage en presence
des parents et amis y soubsignés puis on a
dit la messe des espousailles en laquelle ils ont
receu la benediction nuptiale selon la
forme de nostre mere sainte eglise

Pierre Gaulet

Marguerite Bruyd

Simprel

Juillet 1649

l'an de grace 1649 le 12me Juillet
apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuels
aux prones des messes paroissiales
de Aubervilliers ny ayant eu aucun
empechement Jay soussigné curé
de l'eglise paroissiale dudit Aubervilliers
ay en la dite eglise interrogé Jean
Andelle et Marie Mahieu tous
deux de cette paroisse et leur consentement
pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoint en mariage
en presence des parents et amis y
soubsignés puis on a dit la messe
des espousailles en laquelle ils ont receu
la benediction nuptiale selon la
forme de nostre mere sainte eglise

Andelle

Vidi et subscripsi die 24. Julij Anno Domini 1649.

l'an de grace 1649 le 26e Juillet
apres les fiancailles et publications des bans
par trois fois dimanches et feste continuels, aux
messes parochialles tant de Aubervilliers qu'a S.
Germain de Lauxerois a Paris, n'y ayant
eu aucun empechement, Jay soussigné curé

de l'eglise parochialle dudit Aubervilliers, en
ladit eglise interrogé François Roson de la
Paroisse de St Germain de Lauxerois a Paris
et Marie Taurel de cette paroisse, et leur consentement
par moy pris les ay solemnellement par parolles
de present conjoints en mariage, en presence
des parents et amis soubsignés, puis on a
dit la messe des espousailles, en laquelle ils ont
receu la benediction nuptiale selon la
forme de nre mere Ste eglise. 29

Louis Leboue

Francoise Le Roue

l'an de grace 1649 le 6e de Septembre apres les
fiancailles et publications des bans par trois
dimanche et feste continuels aux prone et messes
paroissialle de cette paroisse ny ayant eu aucun
empechement Jay soussigné curé de l'eglise paroissialle
de Aubervilliers ay en la dite eglise interrogé François
Mengeois et Michel Cantier tous deux de cette paroisse
et leur consentement par moy pris les ay solemnellement
par parolles de present conjoint en mariage en presence
des parens et amis y soubsignés puis on a dit la messe
des espousailles en laquel Ils ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de nostre mere Ste eglise

Michel Cantier

l'an de grace 1649 le 13 jour de
Septembre apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches et feste
continuelles aux prone et messes parochialles
de cette paroisse ny ayant eu aucun
empechement Jay soussigné curé de
l'eglise parochialle d'Aubervilliers
ay en la dicte eglise interrogé Simon
Oyon et Calvine Joly tous deux de cette paroisse
et leur consentement pris par moy pris
les ay solemnellement par parolles
de present conjoint en mariage en presence
des parens et amis y soubsignés puis
on a dit la messe des espousailles
en laquelle Il ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de nostre
mere Ste eglise

Joseph

L'an de grace 1649 le 27me de septembre
Apres les fiancaille & publications des
Bans par trois dimanche continuelles
Au prosne des messes paroissialle de
cette paroisse ny ayant eu aucun
empeschement Jay soubsigné curé de
cette eglise paroissialle de Aubervilliers
ay Interoge philipe le foure de la paroisse de momo
et francoise
gringouere de cette paroisse & leur consentement
parmoy pris les ay solemnellement par parolles
de present conjoints en mariage en presence
des parens et Amis y soubserits puis on
dit la messe des epousaille en laquel il
ont Receu la benediction nuptial selon la
forme de nostre mere Ste eglise

Gemars

Bernieau Bernieau

Jehan Talle Emonpelerin

Louis Gateaud

L'an de grace 1649 le 27me de Septembre
Apres les fiancaille & publications des
Bans par trois dimanche continuelles aux
prosne des messes parroissialle de cette
paroisse ny ayant eu aucun empeschement
Jay soubsigné curé de l'eglise parroissialle
de aubervilliers ay Interoge Anthome
Sellier de la paroisse de St Sulpice a paris
et francoise grand michel de cette paroisse
& leur consentement pour moy pris les ay
solemnellement par parolles de present
conjoint en mariage en presence des parens
et Amis y soubserits puis on a dit la
Messe des epousaille en laquel il
ont Receu la benediction nuptialle selon
la forme de nostre mere Ste eglise

Grionne

Lebure

pierrelespine

Desmone

fournier

Tullo Scourg

Hournenc

L'an de grace 1649 le 4me octobre
Apres les fiancaille & publications
des bans par trois dimanche continuels
aux prone des messes parroissialle
de cette parroisse ny ayant eu
aucun empeschement Jay soubsigné
curé de l'eglise parroissialle de

1

St cristofle de aubervilliers &
en la ditte eglise Interoge Anthoine
grimprel & louise noel tous deux
de cette paroisse & leur consentement
par moy pris les ay solennellement
par parolles de present conjoints
en mariage en presence des parens
et tesmoins y soubscrits puis on
a dit la messe des epousaille en
la quel il ont Receu la benediction
nuptiale selon la forme de
nostre mere Ste eglise

Hournenc

Salomette

Sollemnice

L'an de grace 1649 le 25me octobre
Apres les fiancaille & publications des
Bans par trois dimanche continuels aux prosne
des Messes parroissialle de cette parroisse ny
ayant eu aucun empeschement Jay soubsigné
Curé de l'eglise parroissialle de St cristofle
de aubervilliers & en laditte eglise Interoge
Jacque berte & Marguerite le haut tous deux
de cette paroisse & leur consentement par moy
pris solemnellement conjoints en Mariage
en presence des parens & tesmoins y soubscrits
puis on a dit la messe des epousaille
en la quel il ont Receu la benediction
nuptiale selon la forme de nostre mere
Ste eglise

Vivot

Vivot

Hoyau

Hourné

Hournenc

L'an 1650. le 24 Janvier apres les
fiancailles & publications des bans par les
trois Dimanches continuels aux prosnes des
messes paroissiales du 26 decembre 1649. &
des 2. & 9. Janvier 1650. ny ayant eu aucun
empeschement Jay soubsigné Curé de l'eglise
parroissiale de St Cristofle d'aubervilliers

ay ~~estant~~ cette paroisse du bourg d'Charly
faubourg de la paroisse de S. Lauvens o paroisse
de secours o audictes de cette paroisse. de
leur consentement mutuel par moy pris
les ay solemnellement par parolles de
present conjoints en mariage, en presence des
parens et temoins y soubsignés: puis la
Messe des espousailles a esté dicte a laquelle
leur a esté donné la benediction nuptiale
selon la forme de nostre Mere Ste Eglise.

Les bancs dudt Mariage ont encore esté
publiés le 28. decembre 1649 et 2. et 3. Janvier
1650. p le vicaire de la paroisse de S. Lauvens
et paris de la quelle ~~et~~ ledt Charles
faubourg et n'y a esté decouvert aucun
empeschement cet il m'est apparu par
le certificat dudt vicaire du 23.
Janvier demeuré entre mes mains

Joseph Feulvre guillaume gaudrelet

Cebert Fournenc

l'an de grace 1650 le septiesme de fevrier
apres les fiancailles et publications des bans
par trois dimanches continuelz aux prosnes
des Messes parroissialles du 23 et trente de
Janvier et du 6me de fevrier 1650 n'y
ayant eu aucun empechement Jay soubsigné
curé de la dicte eglise St Christofle
de haubervilliere ay en la dicte eglise interroge
Jean boulier et Louys coret tous deux de
cette parroisse et leur consentement mutuel
par moy pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoints en mariage
en presence des parens et tesmoins y
soubscrits puis la messe des espousailles
a esté dicte en laquel ils ont receu
la benediction Nuptialle selon la forme
de nostre Mere Ste eglise

Jean Le bout

pierre Le Ligerer

Jehan Gourgou

Fournenc

l'an de grace 1650 le 21 fevrier apres
les fiancailles et publications des bans par
trois dimanches continuels aux prosnes des
des messes parroissiales des dimanches
16me 23me et trentiesme de Janvier
1650 n'y ayant y eu aucun empechement
Jay soubsigné curé de l'eglise St Christo
fle parroisse de haubervilliers et en
la dicte eglise interroge nicolas

accelin de la parroisse de St martin
de St denis et Michel duetin de cette
parroisse et leur consentement mutuel
par moy pris les ay par parolles de
present conjoints en mariage en
presence des parens et temoins y soub
scrits puis on a dit la messe des espousailles
selon la forme de nostre mere Ste
eglise 31
les bancs du dit mariage ont aussy
esté publiés a la parroisse de St
martin a St denis comme il nous
est apparu par le certificat de la
cure de la dicte parroisse
Christofle potier

marque de accelin marie Jacques dudit

Fournenc

l'an de grace 1650 le vingt sixiesme Mai apres les
fiancailles et publications des bans par
trois dimanches continuelz aux prosnes des
messes parroissialles des dimanches 24me dudit
ce premier et 8me may 1650 n'y ayant eu aucun
empeschement Jay soubsigné curé de l'eglise
St christofle parroisse d'aubervilliers et en
ladicte eglise interroge Alexandre
Mizieres et Jeanne valet tous deux de cette
parroisse et leur consentement mutuel par
moy pris les ay par parolles de present
conjoinctz en mariage en presence
des parents et tesmoings y soubscrits
puis on a dict la Messe des Espousailles
selon la forme de nostre mere Ste
Eglise

David

Jacques de Salles

Jean

Nicolas Thoreny

Fournenc

Visa et subscripta die decima nona Maij
Anno Domini 1650.

L'an de grace 1650, le 4 jour du mois de Juillet
aprez les fiancailles et publications des bans par
trois dimanches continuelz aux prosnes des messes
parroissiales de d'Aubervilliers, et de St Estienne du
Mont de paris, n'y ayant eu aucun empeschement
a Aubervilliers, ny audit Sainct Estienne comme il
m'est apparu par certificat du vicaire dudit lieu daté
du 4 Juillet signé Houssaye, Je soussigné vicaire
de l'eglise parroissiale d'Aubervilliers ay en ladicte eglise
interrogé Sebastien Chieru de la parroisse St Estienne
et Marye Coran de ceste parroisse et leur consentement
mutuel par moy pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoincts en Mariage en pur
des parens et tesmoings y soubscripts, puis dans la messe
des espousailles ils ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere Sainct Eglise
Martin Coupot
Geffroy Guerry
Michel Gorand
Jacques Boudet
Duheaulme
prestre de l'oratoire

L'an de grace 1650 le 20 jour du mois de
Juillet aprez les fiançailles et la publication des bans faicts
par Monsieur Jacques vicaire de la parroisse St Jacques
de paris comme il est porté dans le certificat signé de luy
en datte du 17 Juillet 1650 et ayant veu la dispense
du second et troisiesme ban donnée par Monsieur du
Saussay official de paris en datte du 18 Juillet 1650
et le consentement de Monsieur le curé de St Jacques
de paris en datte du 18 Juillet 1650
signé Michard curé le tout demeuré en nos
mains, Je soussigné prestre de l'oratoire résidant
a Aubervilliers ay interrogé Me Jay fantisie
et Damoiselle Marye aubin tous deux de la parroisse de
Sainct Jacques et leur consentement mutuel par
moy pris les ay solemnellement par parolles de
present conjoincts en Mariage en l'eglise d'Aubervilliers
en presence des parens et tesmoins y soubscripts
puis apres la messe des espousailles ils ont receu
la benediction nuptiale selon la forme de nostre
mere Sainct Eglise
Fautier
Marcault
Aubin Duplessis
Lambert
Jeanne Aubin
Duheaulme
prestre de l'oratoire

3 L'an de grace 1650 le 22me jour du
mois d'aoust apres les fiancailles et publica
tions des bans par trois dimanches continuels
aux prosnes des messes parroissiales le jour
des dimanches 21me de Juillet le 7me et 14me
aoust jay soubsigné vicaire de l'eglise parroissiale
d'Aubervilliers ay en la ditte eglise interrogé
Robert Gordin et catherine Boucaut tous deux
de cette parroisse et leur consentement mutuel
par moy pris les ay solemnellement par parolles
de present conjoincts en mariage en presence
des parens et tesmoins y soubscripts puis ay
dit la messe des espousailles en laquel
ils ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere Sainct Eglise
Claude Gordin
Antoine Boucaut

L'an de grace 1650 le mardy 6me jour du
mois de Septembre apres les fiancailles et
publications des bans les jours du dimanche
et deux dimanche continuels aux
prosnes des messes parroissiales des
jours Sainct Barthelemy 24me aoust
les dimanches 28me daoust
et 4me de Septembre n'y ayant eu au
cun empeschement de sous signé curé
de l'eglise parroissiale de St Christofle
d'Aubervilliers ay en la dite eglise interrogé
Gerard de Cupelly de la parroisse de St Pierre
de Monmartre et Marguerite Gaucond de
cette parroisse et leur consentement mutuel par
moy pris les ay solemnellement par parolles
de present conjoincts en mariage en
presence des parens et tesmoins y
soubsigniz puis je leur ay donné la
benediction nuptiale selon la forme
de nostre mere St Eglise les bans
du dit mariage en estre faits par deux
dimanches 28me daoust et 4me de
Septembre par monsieur de Roye curé
dudit Monmartre et ne s'est trouvé
aucun empeschement comme il m'est
apparu par certificat de mesme en my
mains signé dudit curé du cinquiesme
de Septembre aussy et ne dispense pour
le troisiesme ban de monsieur du
Saussay official de paris signé de luy
datté du cinquiesme jour de Septembre
lequel est demeuré aussy entre mes
mains
Otanes

Grand de Cuperche

Nicolas de Cuperche

Gourdu

Journeno

l'an de grace 1650 le 26me jour de
du mois de septanbre a pres les fiancaille
& publications des bans ~~par trois dimanches~~
par trois dimanches continuels aux prosnes
des messes paroissiales des dimanches onsieme
dicts mois & 25me dudit mois de septanbre
ny ayant eu aucun empeche ment
Jay soubsigné vicaire de leglise paroissial
de haubcouillie & en la dicte eglise interrogé
Guillaume Legid & Marie Guiot tous
deux de cette paroisse & leur consentement
Mutuel par moy pris les ay solleneellement
par paroolles de present conjoints en mariage
en presence des parens & temoins y soubscrits
puis on a dit la dite messe des espousailles
de laquel ils ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de nostre
Mere ste eglise
Thomas Guillot
pierre Legid

Bemars

Journeno

l'an de grace 1650 le 3me jour de octobre
apres les fiancaille & publications des bans
par trois dimanches continuels aux prosnes
des messes paroissiales de cette eglise des
dimanches 18me 25me de septanbre &
2me doctobre ny ayant eu aucun empe
chement Jay soubsigné cure de leglise
paroissial de la paroisse de haubcouillie

4 & en ladicte eglise interrogé Toussaint
Chodron de la paroisse de st martin a st
denis & Madeleine Grimpel de cette
paroisse & leur consentement Mutuel
par moy pris les ay solleneellement
par paroolles de present conjoints en mariage
en presence des parens & temoins y soubscrits
puis on a dit la messe des espousailles
en laquel ils ont receu la benediction
nuptialle selon la forme de nostre mere
ste eglise les bans dudit mariage ont
esté faits par monsieur de lagnycourt
de leglise de st martin de st denis pro
trois dimanches continuels & n'y est
de comparu aucun empechement comme
il m'est apparu par certificat dudit curé
datté de cejourd'huy 10me doctobre de mesme
entre mes mains

Michel legrand
Aubrosie Lerachu

Journeno

l'an de grace 1650 le troisiesme jour d'octobre
apres les fiancailles et publications des bans par trois
dimanches continuels aux prosnes des messes paroissiales
de cette eglise des dimanches 18me 25me du mois de
septembre et le deuxiesme doctobre, Ni ayant eu aucun
empechement, Jay soubsigné curé de l'eglise paroissiale
de st Christofle d'aubeuilliers et en lad. eglise,
interrogé thomas le Cog et Marie la Motte tous deux
de cette parroisse et leur consentement mutuel par moy pris
les ay solleneellement par parolles de present
conjoint en mariage en presence des parens et temoins
y soubscripts, puis on a dit la messe des espousailles
en laquelle ils ont receu la benediction nuptiale selon
la forme de nostre mere st eglise

Journeno

Jehan de la Fosse

Jehan Gourgoisel

l'an de grace 1650 le dix septiesme
jour d'octobre apres les fiancailles & publications
des bans par trois dimanches continuels aux
prosnes des messes paroissiales de cette eglise
des dimanches 2me 10me & 16me dudit mois
doctobre ny ayant eu aucun empechement
Jay soubsigné curé de l'eglise paroissiale
de st Christofle de Haubeuilliers &
en la dicte eglise interrogé Boudin &
Guillaume Gacin tous deux de cette paroisse
lesquels consentent mutuel par moy pris
& leur consentement les ay solleneellement par paroolles de
present conjoints en mariage en presence

des paroisses et tesmoins y soubsc[rits]
puis on a dit la messe des espousailles
ou la quel ils ont receu la benediction
nuptiale selon la forme de
nostre mere ste eglise

Antoine Boucaud

Fournier

Jean Jacquet

Lozier

L'an de grace 1650 le 24me jour du mois
d'octobre apres les fiancailles et publication
des bans par trois dimanches qui furent aux
prones des messes paroissiales de cette eglise des
jours huit 18 et 25me dudit mois d'octobre
ny ayant eu aucun empeschement Jay
soubsigné vicaire de l'eglise paroissiale de
st Christofle d'aubeuilliers et de ladite
eglise interrogé toussaints le gendre et Lienard
Conjoints tous deux de cette paroisse et leur
consentement mutuel par moy pris les ay
solemnellement par paroles de present conjoint
en mariage en presence des parens et tesmoins
y soubsc[rits] puis ledit la messe des espousailles
en laquel ils ont receu la benediction
nuptiale selon la forme de nostre mere
ste eglise

Jean Jacquet

Mongeloire

Pierre Champion

L'an de grace 1650 le
21e novembre apres les fiancailles
et publication des bans par trois
festes et deux dimanches consecutifs
et non estre faite aucune
paroisse tous deux de nostre diocese
des voisines ou si aucun tesmoin
ou empeschement qui en peut
empescher les parties d'estre conjoint
en par ensuite par la
consentement des parens et des
parties jay receu michel
Chevrier Louis Huber Compere
Claude Poissy Jay fait
nicolas Chevrier fils de ladite
Chevrier

Jean de Marie

Le 29e jour de mois mil six cens cinquante le 21
novembre apres les fiancailles et publications de
bans par une feste et deux dimanches consec-
utifs aux prones des messes paroissiales
ny ayant eu aucun empeschement
soubsigné curé de l'eglise paroissiale
de st Christofle d'aubeuilliers
~~de cette paroisse~~ d'aubeuilliers
~~et leur consentement mutuel par~~
~~nos prins~~ ay ledite eglise interrogé
des poisons et mis celle Cenerides de cette
paroisse et leur consentement mutuel par
nos prins les ay solemnellement par paroles
de present conjoints en mariage en presence
des parens et tesmoins soussignés
S. Ber. Claude poisson
Guillaume Boudiel

Fournier

Nicolas Rebert

Les 29e jour de 6 jour de febvrier
apres les fiancailles et publications des bans
par trois dimanches continuels aux prones
des messes paroissiales des jours 22 et 29
janvier et 5e febvrier ny ayant eu aucun
empeschement soubsigné curé de la
eglise paroissiale de st Christofle d'aubeuilliers
ay ledite eglise interrogé les Balis de
Marguerite tousnel de cette paroisse et leur
consentement mutuel par moy pris, les ay
solemnellement par parole de presente conjoints
en mariage en presence des parens
et tesmoins soussignés puis dit la messe
des espousailles ausquelles ils ont receu la
benediction nuptiale selon la forme de nostre
mere ste eglise

Fournier

Michel Jacquet

François Boudiez

Vidit et authorizat die duodecima Maij
Anno Domini 1651.

Astier

L'an de grace mil six cent cinquante
vn le Vingt deuxiesme jour du Mois de
May, apres les fiançailles & publications
de bans par trois Dimanches continuels
aux prosnes des Messes parochiales de
ceste Eglise des iours de SS. Jaques &
St. Philippe, & des Dimanches Septiesme
& quatorziesme de ce mois. Cy ayant eu aucun
empeschement: Je soussigné Vicaire
de L'Eglise parochiale de ceste Eglise
de St. Christophle d'Aubeuilliers, ay en
ladite Eglise interrogé Pierre Pivot
& Marie le Bouc & leur consentement
mutuel par moy pris, les ay
solemnellement par parolles de present
conjoints en Mariage, en presence
des parens & tesmoins y soussignés:
puis dit la Messe des Espousailles, à
laquelle je leur ay donné la benediction
nuptiale selon la forme de nostre
Mere Ste. Eglise.

David Manin,

Jaques Boudier Pivot Baillif
Gomaa taillet

L'an de grace mil six cent cinquante
& vn le dixneufiesme du mois de Juillet
apres les fiancailles & publications des
bans par trois dimanches continuels aux
prosnes des messes parroissiales de ceste
eglise des iours de dimanches 9me 16me & 23me
de ce mois, ny ayant eu aucun empeschement
Je soubsigné Curé de l'eglise parroissiale
de St Christophle de Haubervilliers ay en
la dicte eglise interrogé Pierre Thiry &
Marguerite le Gendre tous deux de ceste
paroisse & leur consentement mutuelle
par moy pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoints de mariage
en presence des parens & tesmoins y
soubsignés puis on a dit la messe des
fiançailles en laquelle il ont receu
la benediction nuptiale selon la
forme de nostre mere Ste eglise

Pierre Li gendre

Martin Gerpont

David

Jehan Comzoight

L'an de grace mil six cent cinquante vn le dix huictiesme Jour
de Septembre, apres les fiancailles & publications de bans
par trois dimanches continuels aux prosnes de nostre messe
parroissiale de ceste eglise des Sixiesme, ~~treizieme~~ quatorzieme & ~~vingt~~ dix sept &
jours ~~d'aoust~~ de Septembre, ny ayant eu aucun empeschement, Je soubs.né
Vicaire de l'eglise parroissiale de St Christophle dauberuilliers
ay en lad. eglise Interrogé Jean Boudet & Marguerite
André, & leur consentement mutuel par moy pris, les ay
solemnellement par parolles de present conjoint en mariage
en presence des parens & tesmoins y soubsignés, puis on a
dit la messe des Espousailles en laquelle on leur a donné
la benediction nuptiale, selon la forme de nostre mere
Ste eglise.

Leguin

Gomaa taillet
pere de l'autre

Jehan Comzoight

L'an de grace mil six cent cinquante vn le dix huictiesme
Jour de Septembre apres les fiancailles & publications
de bans par trois dimanches continuels aux prosnes
de nostre messe parroissiale de ceste eglise des six trois-
& vingt aoust ny ayant eu aucun empeschement, Je
soubsigné Vicaire de l'eglise parroissiale de St Christophle
dauberuilliers, ay en lad. parroisse & eglise Interrogé
Nicolas Grippel & Jeanne Boudier, & leur
consentement mutuel par moy pris, les ay solemnellement
par parolles de present conjoint en mariage en presence
des parens & tesmoings y soubsignés, puis on a dit la
messe des Espousailles en laquelle on leur a donné la
benediction nuptiale selon la forme de nostre mere Ste
eglise.

Nicolas Grippel

Boudier

Gomaa taillet
pere de l'autre

l'an de grace 1651 le douzy osme
Jour du mois doctobre apres les
fiancaille & publications de bans
pao trois dimanche continuelle aux
prosnes des messes parroissialles de
cette eglise sçavoir les dix sept
vinte quatre de septanbre & le premie
doctobre ny ayant eu aucun empes
chement Jay soubsigné vicaire de
l'eglise parroissialle de St Christofle
de Jauberuilliers & en la ditte eglise
Entrevoyé paqué Jean & perrine de
brie & leur consentement mutuelle
par moy pris les ay solleneellement
par parolles de present conjoint en
Mariage en presence des parents &
tesmoins y soubscrits puis on na dit
la messe des esponsaille en la quelle
ze ont receu la benedection nuptialle
selon la forme de nostre mere ste
eglise

Christoffel grimprel
Michel Sillot

L'an de Grace 1651. le dixiesme du
mois doctobre apres les fiancailles &
publication des bans & la dispense des
deux autres accordée par Mr. lofficial
de paris ayant veu, leu & bien considéré
les lettres tant du St Siege que de sd
mon dit sieur lofficial portant
dispenses de trois empechemens
sçavoir de Compatibilité, de parente
& affinité au 4e degré lesquelles
dispenses sont demeurées par deuers
nous, n'estant trouvé
point d'autre empechemens Soussigné
Curé de l'eglise parroissial de St
Cristofle dauberuilliers ay estant
en l'eglise Entre Louys Seber &
marguerite Lebourtroy d'une & l'autre
parroisse & leur consentement mutuel
par moy pris les ay solemnisés par
parolles de present conjoints en mariage

y presens des parens & tesmoins y soubsci
puis la Messe des esponsailles a esté dite

Jean Cornuel
Bouché

l'an de grace 1651 le neufuiesme jour
du mois doctobre apres les fiancailles
& publications des bans pao trois
dimanches continuelles aux prosnes
des Messes parroissialles de cette eglise
les dis sept & vinte quatre de septanbre
& le premier jour doctobre ny ayant
eu aucun empeschement Jay soubsigné
Curé de l'eglise parroissialle de St
Christofle dauberuilliers & en la ditte
eglise Entrevoyé Nicolas Roussel
& Thoinette la croix & leur consentement
pao moy pris les ay solemnellement
pao parolles de present conjoints
en mariage en presence des parents
& tesmoins y soubscrits ~~puis on~~
& aussy present Anthoine la croix
oncle de la fille & toussaint chevallo
de cette parroisse lesquelles ont
declaré ne sçavoir signer

Jean et Loys
Chaussade

l'an de grace mil six cent cinquante
& un le seizieme jour du mois doctobre
apres les fiancailles & publications des bans
pao trois dimanches continuelles aux prosnes
des Messes parroissialles de cette eglise des
20me août 3me & 10me de septanbre
ny ayant eu aucun empeschement Jay
soubsigné vicaire de cette eglise parroissialle
de St Christofle dauberuilliers & en la ditte
eglise Entrevoyé André le noir & Catherine
Cordier sœur de cette parroisse & leur
consentement mutuel par moy pris les
ay solemnellement par parolles de present
conjoints en mariage en presence des parents
& tesmoins y soubscrits puis on na dit la
Messe des esponsailles en la quelle ils ont
receu la benediction nuptialle selon la
forme de nostre Mere ste eglise

D'Equoin
Compzel

David

Mellmeiz

Cla Cadin

Lan de grace mil six cens cinquante
et un le six y esme iour du moy de
Nouembre apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches continuelles
aux prosne de messes paroissiales de cesste
eglise scauoir des dimanches 22 et 29
dactobre et le cinquiesme de nouembre
ny ayant eu aucun empeschement Jay
soubsigné vicaire de leglise paroissiale
de Saubenuille et en laditte eglise
interrogé paul poltier et Anne Lhommeau
tous deux de cesste paroisse et leur consentement
mutuelle par moy pris les ay par parolles
de present conjoins en mariage en presence
des parens et tesmoins y soubsceritz puis on
a dit la messe des Espousailles a laquelle
ils ont receu la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere ste
eglise

Fontaine

Bell Lhomme

Lan de grace 1652 le 8 me iour du
moy doctobre apres les fiancailles et publi
cations des bans par trois dimanches
continuelles aux prosne des messes pa
roissiales de cesste eglise scauoir des di
manches quatriesme 22 me et vingt neuf
y esme de septanbre ny ayant eu aucun
empeschement Jay soubsigné Curé de
leglise paroissiale daubenuilleau et en
la dicte eglise interrogé pierre moriel
et Marguerite fraissis tous deux de
cesste paroisse et leur consentement mu
tuel par moy pris les ay par parolles de
present conjoins en Mariage en presence
des parens et tesmoins y soubsceritz puis

8

on a dit la messe des espousailles
a laquelle ils ont receu la benedic
tion nuptialle selon la forme de
nostre mere ste eglise

Chaussade

Moisnelle Filler

Fourneau

Lan de grace 1652 le 28 me iour
du moys doctobre apres les fiancailles
et publications des bans par trois
dimanches continuelles aux prosne
des messes paroissiales
de cesste eglise scauoir des dimanches
6 13 et 20 me octobre ny ayant
eu aucun empeschement Jay
soubsigné Curé de leglise
paroissiale de St Cristofle
daubenuilleau et en la dicte
eglise interrogé Jacques
Bernard et Marguerite Leyge
tous deux de cesste paroisse
leur consentement mutuel
par moy pris les ay par parolles
de present conjoins en mariage
en presence des parens et tesmoins
soubsceritz puis on a dit
la messe des espousailles
en laquelle ils ont receu
la benediction nuptiale
selon la forme de nostre
mere ste eglise

Louis Grenyer

Rey

De Lagarde

Chastillon

Lan de grace 1652 le vingt cinq y esme
iour du moy de nouembre apres fiancailles
et publications des bans par trois dimanches
continuelles aux prosnes des messes paroissial
de cesste eglise scauoir le vingt sept y esme
doctobre le troisiesme et dix y esme de nouembre

ny ayant bon aucun empeschement Jay
soubsigné Curé de lesglise parroissiale de
St Cristofle daubeuilliers et en laditte eglise
interrogé filipe Caillé et Marie de mauds
jeunes deux de cette parroisse et leur consente
ment mutuelle moy pris les ay par parolles
de present conjoincts en mariage en presence
des parens et tesmoins y soubsignés puis on
dit la messe des espousailles en laquelle
ont receu la ~~benediction~~ benedic
tion nuptiale selon la forme de nostre
Mere Ste eglise Jean Baraq

Poisson

Jehan bourgeois

David

Tomas trillet

Lan de grace 1653 le lundy
troisiesme Jour du mois de Janvier
apres les fiancailles et publications
des Bans par trois Dimanche
continuelles aux prones des Messes
parroissiales de cette eglise, du vingt
neufiesme Decembre 5 et 12
Janvier 1653 My ayant eu
aucun empechement Jay soubsigné
Curé de lesglise parroissiale de
St Christofle daubeuilliers ay en
ladict eglise interrogé Christofle
Boudet et Louise Grimpret leur
consentement mutuel par moy
pris les ay solemnellement par
parolles de present conjoint en
Mariage en presence des parens
et tesmoins y soubsigné puis on
a dict la Messe des espousailles en
laquelle on leur a donné la
Benediction nuptiale selon la
forme de nostre Mere Ste eglise

Christofle bonneau

Boudet

Tomas trillet

Lan de grace 1653 le lundy 3me Jour
de feurier apres les fiancailles et publications
des Bans par trois Dimanche continuelles
aux prones des Messes parroissiales de cette
eglise du cinquiesme 12 et 19 Janvier de
ladict année My ayant eu aucun empechement
Jay soubsigné Curé de lesglise St Christofle
daubeuilliers et en ladict eglise interrogé
Jehan Boisson et Marye poisson leur
consentement mutuel par moy pris les
ay solemnellement par parolles de present
conjoint en Mariage en presence des
parens et tesmoins y soubsigné puis on
a dict la Messe des espousailles en laquelle
on leur a donné la Benediction
nuptiale selon la forme de nostre
Mere sainct eglise Louis Sebel

Poisson

Tomas trillet

Lan de grace 1653 le Mardy
4e Jour de feurier apres les fiancailles
et publications des Bans par trois
Dimanche continuelles aux prones des
Messes parroissiales de cette eglise du
19 26 Janvier et 2 feurier My
ayant eu aucun empechement Jay
soubsigné Curé de lesglise St Christofle
daubeuilliers et en ladict eglise interrogé
Jehan Bourgeois et Charlotte Boudet tous
deux de cette parroisse et leur consentement
mutuel par moy pris les ay solemnellement par parolles de present
conjoint en Mariage en presence des
parens et tesmoins y soubsigné puis
on a dict la Messe des espousailles en
laquelle on leur a donné la
Benediction nuptiale selon la forme
de nostre Mere sainct eglise

David

Pierre Boudet

Margaret

Tomas trillet

l'an de grace 1653 le lundy 10
jour du mois de feurier après
les fiancailles et publications de
bans par trois dimanches continuels
aux prosnes de mes messes
paroissiales de cette eglise du
26 jannier 2 et 9 feurier my n'y ayant
eu aucun empechement je soys
signé curé de l'eglise paroissiale
de st Christophe d'aubeterre
ay lad. eglise jutevoge Michel
pigalle de la paroisse de saint eugiste
et la ~~ter~~ chatellee et Marye le
bour de cette paroisse et leur
consentement mutuel par moy
pris les ay solemnellement par
parolis de present conjoints en mariage
en presence des parens et tesmoins y soussigns
puis dit la messe des espousailles et lesquelles
leur ay donné la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere sainte eglise
pierre rinos
Jean pegnet

Gorce taillet

l'an de grace 1653 le mesme jour 17
feurier après les fiancailles et publications
de bans par trois dimanches continuels
aux prosnes de mes messes paroissiales des
2 et 9 feurier my n'y ayant eu aucun
empechement je soys signé curé de l'eglise
paroissiale de st Christophe ay en ladite
eglise jutevoge pierre Bouche et Denise
Trimpret tous deux de cette paroisse
et leur consentement mutuel par moy
pris les ay solemnellement par parolis
de present conjoints en mariage en
presence des parens et tesmoins y soussigns
puis dit la messe des espousailles et lesquelles
leur ay donné la benediction
nuptiale selon la forme de nostre mere
~~sainte~~ eglise

Pingard

Jacques Blanchebrau

Gorce taillet

l'an de grace 1653 le mardy 18 jour
du mois de feurier après les fiancailles et
publications de bans par trois dimanches
continuels aux prosnes de mes messes
paroissiales des 2 9 et 16 feurier
my n'y ayant eu aucun empechement je
soys signé curé de l'eglise paroissiale
de st Christophe ay en ladite eglise
jutevoge Guillaume Trimpret et Magdeleine
Poquet tous deux de cette paroisse et
leur consentement mutuel par moy
pris les ay solemnellement par parolis
de present conjoints en mariage en
presence des parens et tesmoins y soussigns
puis dit la messe des espousailles

Claude Pegnet

Gorce taillet

l'an de grace 1653 le mardy 18 jour
dudit mois après les fiancailles et
publications de bans par trois dimanches
continuels aux prosnes de mes messes
paroissiales des 26 jannier 2 et 9 feurier
my n'y ayant eu aucun empechement je
soys signé curé de l'eglise paroissiale
de st Christophe ay en ladite eglise
jutevoge Pierre Chevrinis et Adrienne
Mesier tous deux de cette paroisse et leur
consentement mutuel par moy pris
les ay solemnellement par parolis de
present conjoints en mariage en presence
des parens et tesmoins y soussigns. puis dite
la messe des espousailles ~~en laquelle je~~

Gorce taillet

leur ay donné la Benediction
Nuptiale selon la forme de nostre
Mere nostre mere sainte eglise

Lay de grace 1653 le lundy 24me jour
de feurier apres les fiancailles et publications
de bans par trois dimanche continuelles
aux prosnes de mes Messe parossiales de
cette eglise du 2me 9me et 16me feurier my
n'ayant eu aucun empechement je soussigné
Curé de l'eglise parossiale de S Christophe
daubeuilliers ay en ladite eglise jutboge
anthoine lauffie de la parossie de S laurans
en la Spillery et Marye l'estot de cette
parossie et leur consentement mutuels
par moy pris les ay solemnellement
par parole de present conjoints en
Mariage en presence des parans et
temoins y soussrits puis dit la Messe
des espousailles en laquelle je leur
ay donné la Benediction Nuptiale
selon la forme de nostre Mere sainte
eglise les bans dudit Mariage ont
esté faits les dits jours en dicts en l'eglise
saint Jacques et S philippe de la ville
par monsieur le vicaire Monnin
prebostre et M. cy esté descouvert aucun
empechement comme il m'est apparu
par certificat dudit sieur prebostre du 23
feurier de ladite année ledit certificat
est demeuré entre mes mains

David

Estoz

tsomme trailles

nicolas berger

Jean Coffin

Lay de grace 1653 le Mardy
25 jour du mois de feurier apres
les fiancailles et publications de bans
par deux dimanche et une festy aux
prosnes de mes Messe parossiales de
cette eglise du 16 24 et 25 feurier
my n'ayant eu aucun empechement
je soussigné Curé de l'eglise parossiale
de S Christophe daubeuilliers ay en
ladite eglise jutboge Jaques Galle
et Louise tantelin tous deux de cette
parossie et leur consentement mutuels
par moy pris les ay solemnellement
par parole de present conjoints en
Mariage en presence des parans et
temoins y soussrits puis dit la Messe
des espousailles en laquel je leur ay
donné la Benediction Nuptiale selon
la forme de nostre Mere sainte eglise

David Jacquet Galle

Gabriel Tenpelier Gidoucet

11

Lay de grace 1653 le lundy
mois avril apres les fiancailles et publication
de bans par deux dimanche et sy
festy continuelles aux prosnes de mes
Messe parossiales de cette eglise du 13 15 et
20me avril my n'ayant eu aucun empechement
je soussigné Curé de l'eglise parossiale
de S Christophe daubeuilliers ay en ladite
eglise jutboge Claude Gerbin et Jeanne Malle
tous deux de cette parossie et leurs consentement
mutuels par moy pris les ay solemnellement
par parole de present conjoints en
Mariage en presence des parans et
temoins y soussrits puis dit la Messe
des espousailles selon la forme de nostre
Mere sainte eglise

anthoine gauda

Le sage

Adam Vancorsanne

tsomme trailles

Nicolas Fontaine

Lay de grace 1653 le lundy 5me jour du
mois de may apres les fiancailles et publications
de bans par deux dimanche et sy
festy continuelles aux prosnes de mes Messe
parossiales de cette eglise du 13 15 et 20me
avril my n'ayant eu aucun empechement
je soussigné Curé de l'eglise parossiale
de S Christophe daubeuilliers ay en ladite
eglise jutboge Claude Gerbin et Jeanne Malle
tous deux de cette parossie et leurs consentement
mutuels par moy pris les ay solemnellement
par parole de present conjoints en
Mariage en presence des parans et
temoins y soussrits puis dit la Messe
des espousailles selon la forme de nostre
Mere sainte eglise

Pierre Coisnet

tsomme trailles

Lay de grace 1653 le lundy 9 jour
du mois de juin apres les fiancailles
et publications de bans par trois dimanche
continuelles aux prosnes des Messe parossiales
de cette eglise du 20 27 avril et 4
may my n'ayant eu aucun empechement
je soussigné Curé de l'eglise parossiale
de S Christophe daubeuilliers ay en ladite
eglise jutboge André le Moire et
Marguerite Balling tous deux de cette
parossie et leurs consentement mutuels
par moy pris les ay solemnellement
par parole de present conjoints en
Mariage en presence des parans et
temoins y soussrits puis dit la Messe
des espousailles selon la forme de nostre
Mere sainte eglise

B. Cossin

Michel Pocquet

tsomme trailles

L'an De grace 1653 le Mardy 24 Jour Du Mois de Juin apres les fiancailles et publications de Bans par trois Dimanche Continuels Au prones Des Mis. Messe parossiales de cette eglise sainct Christophe Daubervilliers Des Dimanche premier 8 et 15 Juin Ny ayant eu aucun empechement Je soussigné Curé de ladite eglise ay en ladite eglise Jutdogé Edme Brulé fils de Estienne Brulé et Jeanne Champagne ses pere et Mere d'une part de la De la paroisse St Laurent les paris et Chatherine le Moine fille de deffunt Anthoine le Moine et Anne Morteau ses pere et Mere de cette paroisse et leurs Consentement Mutuels par Moy pris les ay solemnellement par paroles De present Conjoints en Mariage en presence des parans et temoins y soussignés puis Dit la Messe des esponsailles en laquelle Je leur ay donné la Benediction Nuptiale selon la forme De nostre Mere S eglise

Jouvin

Servat

Champion

Thomas Teillet

L'an De grace 1653 le Lundy 7me Jour Du Mois de Juillet Apres les fiancailles et publications de Bans par trois Dimanche Continuels Au prones Des Messe parossiales De cette eglise sainct Christophe Daubervilliers Des dimanche 8. 15 et 22 Juin ay ayant eu aucun empechement Je soussigné Curé De ladite eglise ay en ladite eglise Jutdogé Jaques Du Montier et Michel le Bouteiller Deux De cette paroisse et leur Consentement Mutuels par Moy pris les ay solemnellement par paroles De present Conjoints en Mariage en presence Des parans et temoins y soussignés puis Dit la Messe Des esponsailles en laquelle Je leur ay Donné la Benediction nuptiale selon la forme De nostre Mere S eglise

David

prêtre du montier

Jean Martin

Gilles Du Montier

Thomas Teillet

L'an De grace 1653 le Lundy 21me Jour Du Mois De Juillet Apres les fiancailles et publications De Bans par trois Dimanche Continuels Au prones De Mis Messe parossiales De cette eglise sainct Christophe Daubervilliers des Dimanche 6. 13 et 20me Juillet Ny ayant eu aucun empechement Je soussigné Curé De ladite eglise ay en ladite eglise Jutdogé Anthoine Teraillion fils de pierre Teraillion et Jacqueline Claux ses pere et Mere de la paroisse De la Cour Meuale et Marie Lomme fille de Jacques Lomme et Marye Fromet ses pere et Mere de cette paroisse et leurs Consentement Mutuels par Moy pris les ay solemnellement par paroles De present Conjoints en Mariage en presence des parans et temoins y soussignés puis dit la Messe des esponsailles en laquelle Je leur ay donné la Benediction Nuptiale selon la forme de Nostre Mere sainte eglise les Bans dudit Mariage ont esté faits lesdits jours et Mois cy dessus par Monsieur le Curé De la Cour Meuale et Me Jy est descouvert aucun empechement Comme Il Mesme apparoit par Certificat dudit Curé du 21me Jour dudit Mois et est demeuré entre Mes Mains

Anthoine Teraillion

Thomas Teraillion

Michel Fouquet

Chrestien Damas

L'an De grace 1653 le 17 Jour du Mois Dessus pres les fiancailles et publications De Bans par Deux Dimanche et Jours fiestes Continuels aux prones de Mes Messe parossiales des 20. 22me et 27me Jour Du Mois De Juillet Ny ayant eu aucun empechement Je soussigné Curé De l'eglise parossiale De St Christophe daubervilliers ay en ladite eglise Jutdogé pierre Chanfourur De la paroisse saint pierre De Gonnesse et Demeurant presentement en la Ville de St Denis paroisse Des trois paroisses Claude gaudon De cette paroisse et leur Consentement Mutuel par Moy pris les ay solemnellement par paroles De present Conjoints en Mariage en presence Des parans et temoins y soussignés puis Dit la Messe des esponsailles en laquelle Je leur ay donné la Benediction Nuptiale selon la forme De nostre Mere sainte eglise les Bans dudit Mariage ont esté faits lesdits jours cy Dessus par Monsieur le Curé de ladite paroisse et Me Jy est Descouvert aucun empechement Comme Il Mesme apparoit par Certificat dudit Curé Du Jour dudit Mois et est Demeuré entre Mes Mains

Claude gaudon

pierre gaudon

De Marjac

Thomas Teillet

Lay de grace 1653 le Mardy 29me jour
du Mois de Juillet apres les fiancailles
et publications de Bans par deux
Dimanche et une fiste Continuels
en prones de Mes Messe paroissialles
de cette eglise S Christophe daubeuilliers
des Dimanche 20. 22 et 27me Juillet
Ny ayant eu aucun empechement Je
Soussigné Curé de ladite eglise a
en ladite eglise Jutevogé Pierre Bonneau
et Marguerite Ballin tous deux de cette
paroisse et leur Consentement Mutuel
par Moy pris, les ay solemnellement
par paroles de present Conjoints en
Mariage, en presence des parens et
temoins y soussignés puis dit la Messe
des Espousailles Etienne Bonneau
Michel touet

Tomas taillet

Lay de grace 1653 le Lundy 4 jour
aoust apres les fiancailles et publications
de Bans par deux Dimanche et une
fiste Continuels en prones de Mes
Messe paroissialles de cette eglise S
Christophe Daubeuilliers du dimanche
20me et du 22 Juillet et le Dimanche 3
jour du Mois daoust Ny ayant eu
aucun empechement Je Soussigné
Curé de ladite eglise a en ladite
eglise Jutevogé Jean Cholet et Maryse
le Sueur ladite cholet de la paroisse
S Laurans et ladite Maryse le Sueur
de cette paroisse et leur Consentement
Mutuel par Moy pris les ay
solemnellement par paroles de present
Conjoints en Mariage en presence des
parens et temoins y soussignés puis dit
la Messe des Espousailles en laquelle Je
leur ay Donné la Benediction
Nuptialle selon la forme de Nostre
Mere S eglise
Les Bans dudit Mariage ont esté faits
les jours 13. 20 et 22 Juillet par
Monsieur le Curé ou Vicaire de
Saint Laurans et Ny a Empechement
aucun empechement comme
est Mes apparu par certificat dudit
Vicaire du 2me aoust 1653 et est demeuré
entre Mes Mains

Francois Montfoye

Sarlot Seloyan NC

Tomas taillet CC

Lay de grace 1653 le Mercredy
20 jour du Mois daoust apres
les fiancailles et publications de
Bans par deux dimanche et une
fiste Continuels en prones de Mes
Messe paroissialles de cette eglise S
Christophe Daubeuilliers des dimanche
10. 15. et 17me daoust Ny ayant
eu aucun empechement Je Sous-
signé Curé de ladite eglise a en
ladite eglise Jutevogé François Fremin
et Catherine le Coq tous deux de cette
paroisse et leur Consentement

Tomas taillet

Mutuel par Moy pris les ay
Solemnellement par paroles de present
Conjoints en Mariage en presence des
parens et temoins y soussignés puis dit
la Messe des Espousailles en laquelle Je
leur ay Donné la Benediction Nuptialle
selon la forme de Nostre Mere sainte
eglise Gilles Fremin

Thomas taillet

Claude Fremin

Lay de grace 1653 le mercredy 20. aoust
apres, ~~avoir obtenu~~ la dispense des bans verbalement
donnée par Monsieur ~~official~~ Dusaussay
official de paris Je soussigné Curé
d'aubeuilliers ay en ladite eglise Jutevogé Jacques Nigot
et Helene Durand tous deux de cette paroisse
et leur Consentement mutuel par moy pris
les ay solemnellement par paroles de present
conjoincts en Mariage en presence des temoings
soussigniez et signez

Dillheaulme et
pour de la ce temoing

Vidi et subscripsi die decima Septembris
Anno Domini 1653.

Lay de grace 1653 le lundy 6me jour
du Mois d'octobre apres les fiancailles
et publications de Bans par trois
Dimanche continuels en prones de
Mes Messe paroissialles de cette eglise
S Christophe Daubeuilliers des
Dimanche sixieme 7 et 15 septembre
Ny ayant eu aucun empechement
Je soussigné Curé de ladite
paroisse ay en ladite eglise Jutevogé
Jean Lizier et Marguerite Coulon
tous deux de cette paroisse et leur
Consentement Mutuel par Moy
pris les ay solemnellement par
paroles de present Conjoints en
Mariage en presence des parens
et temoins y soussigné puis dit la
Messe des Espousailles en laquelle Je
leur ay Donné la Benediction
Nuptialle selon la forme de Nostre
Mere sainte eglise

Jean Lizier

pierre dumonteil

Coulon

Jacques Blanchet

Jesus + Maria

Le 7e brave 1653. le dix septiesme
novembre, apres les fiancailles, et
publications des bans par trois dimã-
ches continuelles, sans prosnes des
Messes paroissiales des jours
5. 12. et 19. d'octobre, n'y ayant eu
aucun empechement, Je soussigné vicaire
de l'Eglise paroissiale de St Christophle
d'Aubeuillers ay en l'Eglise inter-
rogé Jean d'Ailly ~~fils~~ ~~pdre~~ d'Ailly
et noble le Cour St pdre Melor
~~d'une part~~ et Jeanne Cougé fille
de claude Cougé, et Marie Manceau
de cette paroisse, et leur consentement
mutuel pris par moy, les ay solem-
nellement par parolles de present conjoints
en mariage, et pris des parens
et temoings soussignés, puis dit la
Messe des Espousailles, a laquelle
leur ay donné la benediction nuptiale
selon la forme de mre Mdre St Eglise.

Thomas Taillet

Le Stey

Hourneau
curé

Le 7e brave 1653. le vingt quatriesme de
novembre apres les fiancailles et publications
des bans par trois dimanches consecu-
tifs François le 19. e 26. d'octobre et 2. de
novembre, n'y ayant eu empechement. Je
soussigné Curé de cette Eglise paroissiale
d'Aubeuillers ay en l'Eglise interrogé
Claude Crimpel et Ann Crimpel de
cette paroisse, et leur consentement mutuel
pris par moy, les ay solemnellement
par parolles de present conjoints en mariage
et pris des parens et temoings soussignés.
puis dit la Messe des espousailles
a laquelle leur ai donné
la benediction nuptiale selon la forme de mre Mdre Eglise.

Le Stey

Gienard

Hourneau
curé

14 Le 7e brave 1653. le vingt quatriesme de
novembre apres les fiancailles et pu-
blications des bans par trois dimanches
consecutifs sr. le 2. 9. et 16. novembre
sans prosnes des Messes paroissiales n'y
ayant eu empechement. Je soussigné Curé
de cette Eglise paroissiale de St Christophle
d'Aubeuillers ay en l'Eglise inter-
rogé Gabriel Lory, et Calliste Pavoise
de cette paroisse, et leur consentement pris
par moy, les ay solemnellement par parolles
de present conjoints en mariage, et pris
des parens et temoings soussignés
puis dit la Messe a esté dicte et
la ay leur ai donné la benediction
nuptiale selon la forme de mre Mdre
St Eglise. pidoz le bizid

Henry R

Le obert

de la croix

Hourneau
curé

Le 7e brave 1653. le vingt neufiesme
de novembre apres les fiancailles et
publications des deux bans par deux dimanches
jours de fête consecutifs dimanche dernier 23.
et le mardi suivant fête de St Calliste
sans aucun empechement et ayant eu lay
leu la dispense du 3e ban obtenue
par de Monsieur l'official de Paris en bonne
forme. Je soussigné Curé de l'Eglise paroi-
siale de St Christophle d'Aubeuillers ay
en l'Eglise interrogé Thomas Fournier et
Marguerite Boudier de cette paroisse et
leur consentement pris par moy, les ay solem-
nellement par parolles de present conjoints en ma-
riage et pris les parens et temoings
soussignés. puis la Messe a esté dicte

Claude Boudier

Hourneau
curé

Le Stey

L'an de grace 1654. Le 26e Jour du mois de Janvier apres les fiançailles et publications des bans par trois dimanches continuels aux prosnes de mes messes parroissiales 11. 18 et 25. Jour du mesme mois, ny ayant eu aucun empeschement, Je soussigné curé de l'eglise parroissiale de nostre dame des vertus Christofle d'Aubeuilliers ay en la dite eglise interrogé Toussaincts Bordier de fleurance le peux, fils du pere et mere d'une part et marguerite Le Lieure fille de deffunct Guillaume Le Lieure et Michelle Boulier les pere et mere de leur consentement mutuel par moy pris, les ay solemnellement par paroles de present conioincts en mariage, en presence des parens et tesmoins y soussigts; puis dit la messe des espousailles, a laquelle Je leur ay donné la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere Ste Eglise.

Cordier Le Roy Le Lieure

retrait vn seu blanc

Le Cerq

L'an de grace 1654. Le 26. Jour de Janvier apres les fiançailles et publications des bans par trois dimanches continuels aux prosnes de mes messes parroissiales 4. 6 et 13. Jour du mesme mois, ny ayant eu aucun empeschement, Je soussigné curé de l'eglise parroissiale de St Christofle d'Aubeuilliers ay en ladite Eglise interrogé Martin Ménil et Marie Verdelle fille de Thomas Verdelle, de St Germain des Vaux de l'evesché de Coustance en la basse Normandie et leur consentement mutuel par moy pris, les ay solemnellement par paroles de present conioincts en mariage en presence des parens et temoins y soussigts; puis dit la messe des espousailles, a laquelle Je leur ay donné la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere Ste Eglise

Pedtel Mirne.

Gillemenille.

Hourneric

L'an de grace 1654. Le 26e Janvier apres les fiançailles et publications des bans par trois Dimanches continuels aux prosnes de mes messes parroissiales 28. decemb. Jeudy 1er Janvier et dimanche 4e Jour du mesme mois ny ayant eu aucun empeschement Je soussigné curé de l'Eglise parroissiale de St Christofle d'Aubeuilliers ay en la dite eglise interrogé Jaques ~~pitet~~ Piclet fils de Guillaume Piclet et de Guillemette Corneille les pere et mere de cette parroisse d'une part et Jaquette Poisson fille de Jaques Poisson et de Jeanne de Marcles pere et mere de cette parroisse d'autre part, les ay solemnellement par paroles de present conioincts de leur consentement mutuel par moy pris en presence des parens et temoins y soussigts; puis dit la messe des espousailles, a laquelle Je leur ay donné la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere Ste Eglise

Poisson Poisson Guillaume Piclet

Poisson

paye vn seu blanc

L'an de grace 1654. Le 27. Janvier apres les fiançailles et publications des bans par trois bans de dimanche ou feste en cette parroisse de St Christofle d'Aubeuilliers et publiés de la part de Barnabé Tessier en la parroisse de Champ-gaste St Germain l'apport par le certificat de mons. Goudain curé d'icelle lieu 24. Janvier 1654. ny ayant eu aucun empeschement Je soussigné curé ay en ladite Eglise interrogé les dits Barnabé Tessier et Françoise Lorin et ayant pris leur consentement les ay solemnellement mariés par paroles de present devant leurs parens et amys y soussigts ont receu la messe des espousailles en laquelle ils ont receu la benediction nuptiale selon la forme de nostre mere Ste Eglise

Le Cerq

guillaume Tessier

Jacques Poisson

Hourneric

l'an de grace 1654. le 3e febvrier. apres
les fiançailles et publications des bans par trois jours
de dimanches et festes consecutifs au prosne des messes
parroissiales, n'y ayant eu aucun empechement.
Je soussigné Curé de l'eglise parroissiale de St Christofle
d'Auberouilliers, ay en ladicte eglise interrogé Jean Vivet
fils de Symon Vivet et de Susanne de la fontaine ses pere et mere
originaires de la ville de Normandye, d'une part, et Thomasse
Digard fille de Thomas Digard et d'andree Hanson ses pere et mere
d'autre part. Lesquels consentements par moy pris, les ay solemnellement
par paroles de present conjoincts en Mariage en presence
des parens et temoins. François Bobet, Jean Vivet, Michel Symon
et Nicolas Symon. Puis la Messe a esté dite en laquelle j'ay receu
la benediction nuptiale selon la forme de Nre Mere St eglise.

Vheaulme prestre de
l'oratoire vicaire.

Jean Vivet
Thomasse Digard
Michel Symon
Nicolas Symon
Bartheleny Renay +

L'an de grace 1654 le 9eme febvrier Apres
les publications des bans par trois jours de
dimanches consecutifs au prosne des Messes
parroissiales le 1er dimanche de Janvier
le 2e dimanche 1er febvrier et le 3e dimanche
7 dudt mois apres les fiançailles faites
le mesme jour 7 febvrier n'y ayant eu
aucune opposition ny empechement
Je soussigné Curé de l'eglise parroissiale de St
Christofle d'Auberouilliers ay en ladicte eglise
interrogé Jean le Febre et Catherine
Mabille fille de Nicolas Mabille et de
Perrette Charpentier ses pere et mere
tous deux de cette parroisse et leur
consentement par moy pris les ay solemnellement
par paroles de present conjoincts en
Mariage en presence des parens et temoins
soubsignés. Puis la Messe en laquelle ils ont receu
la benediction selon la forme de Nre Mere l'eglise.

Mabille
Guillaume Grimpel
Marye de Pure
S.

L'an de grace 1654 le 20e jour
du mois d'avril apres les fiançailles
et publications de bans par deux
dimanches et une fete consecutifs
aux prosnes de mes messes
parroissiales de cette eglise du 6. 12.
et 19e d'avril n'y ayant eu aucun
empechement je soussigné Curé
de l'eglise parroissiale de St Christophe
d'Auberouilliers ay en ladicte eglise interrogé
Nicolas Cartot et Magdeleine Guibourgé
l'un de la parroisse de Pantin et
l'autre de cette parroisse et leur
consentement mutuel par moy
pris les ay solemnellement par

16 par paroles de present conjoincts
en Mariage en presence des parans
et temoins y soussignés puis dit la
Messe des fiançailles en laquelle je leur
ay donné la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere S
eglise.

Jean Vivet
Nicolas Cartot
Guillaume Pinguet
Nicolas Havet

L'an de grace 1654 le 27 jour du
mois d'avril apres les fiançailles et
publications de bans par deux
dimanches et une fete consecutifs
aux prosnes de mes messes parroissiales
de cette eglise du 12. 19. et 26 avril
n'y ayant eu aucun empechement
je soussigné Curé de l'eglise
parroissiale de l'eglise St Christophe d'Auberouilliers
ay en ladicte eglise interrogé Nicolas
de Nayle et Christine Sevin et
leur consentement mutuel par
moy pris par paroles de present
conjoincts en Mariage en presence des
parans et temoins y soussignés
puis dit la Messe des fiançailles

Claude Marichal
François Seguin
Marie Gueguan
Fournier

Edict subscriptum die septima Maij
Anno Domini 1654.

L'an de grace 1654 le Jeudy
7e jour du mois de juin
apres les fiançailles et publications
de bans par trois dimanches
consecutifs en nos prosnes de mes
messes parroissiales de cette eglise
du 12. 19 avril et 3e May n'y ayant
eu aucun empechement je soussigné
Curé de l'eglise St Christophe
d'Auberouilliers ay en ladicte eglise
interrogé Nicolas Fontaine et
Marguerite Pardieu tous deux de
cette parroisse et leur consentement
mutuel par moy pris les ay
solemnellement par paroles de
present conjoincts en Mariage
en presence des parans et temoins
y soussignés puis dit la Messe des
fiançailles en laquelle je leur ay
donné la benediction nuptiale selon
la forme de nostre mere S eglise.

Fontaine
Pardieu
Gendreau
Boudier

Lan De Grace 1654 Le Lundy
22 Jour Du Mois de Juin
apres Les francailles et publications
De Ban par trois Dimanches Continuels
en prones De Mes Messe
parroissiales De Cette eglise Sainct
Christophe daubervilliers, des dimanche
du 12e 19e et 26e aurel Ny ayant
de aucun empechement Je Soussigné Curé de ladite eglise ay
en ladite eglise Jnterrogé antoine
Le Sueur et Marguerite Monyoye
tous deux de cette parosse et leur
Consentement Mutuel par Moy
pris Les ay solemnellement par
paroles De present Conjoints en
Mariage en presence des parens
et tesmoins y Soussignés suivie du
la Messe des espousailles

Michel Monyoyd

Jeany Monioyd

Lan De Grace 1654 Le Mardy
30 Jour De Juin apres Les
francailles et publications de Ban
par deux Dimanches Le Jeune
fiztes Continuels en prones De
Mes Messe parossiales De Cette
eglise S Christophe daubervilliers du
2e 24e et 28e Juin Ny ayant eu
aucun empechement Je Soussigné
Curé de ladite eglise ay en ladite
eglise Jnterrogé estienne Baillard et
Perette diffetany tous deux de Cette
parosse et leur Consentement
Mutuel par Moy pris Les ay
solemnellement par paroles De
present Conjoints en Mariage en
presence des parens et tesmoins
y Soussignés suivie la Messe des
espousailles

vice Boudux

Carot

Lan de Grace 1654 Le Mardy
30 Jour Du Mois de Juin apres
Les francailles et publications De
Ban par Deux Dimanches et Jeune
fiztes Continuels en prones De Mes
Messe parossiales De Cette eglise S
Christophe Daubervilliers du
2e 24e et 28e Juin Ny ayant eu aucun
empechement Je Soussigné Curé de
ladite eglise ay en ladite eglise Interrogé
Michel Clement et Mary Salmond
tous Deux de Cette parosse et leur

14 leur Consentement Mutuel par
Moy pris Les ay solemnellement par
paroles De present Conjoints en Mariage
en presence des parens et tesmoins y
Soussignés suivie la Messe des espousailles
en laquelle Laquelle Je leur ay donné
la Benediction nuptialle Selon la forme
de Nostre Mere S eglise

Le Mariniez

Le Moyne

Lan De Grace 1654 Le Lundy 6e Jour
Du Mois De Juillet apres Les
francailles et publications De Ban par
trois Dimanches Continuels en prones
De Mes Messe parossiales De Cette
eglise S Christophe Daubervilliers des
Dimanche 7e 14e et 28e Juin Ny ayant de
aucun empechement Je Soussigné Curé
De ladite parosse ay en ladite eglise
Jnterrogé Michel Larondel et Claude Du
fillet tous De Cette parosse et leur
Consentement Mutuel par Moy pris
Les ay solemnellement par paroles De
present Conjoints en Mariage en
presence des parans et tesmoins y
Soussignés suivie la Messe des espousailles
en laquelle Je leur ay donné La
Benediction Nuptialle Selon la forme De
Nostre Mere S eglise

Bouel

du Fillet

Louise Ladny

Lan De Grace 1654 Le Lundy 14e
Jour Du Mois De Juillet apres Les
francailles et publications De Ban par
trois Dimanches Continuels en prones
De Mes Messe parossiales De Cette
eglise S Christophe Daubervilliers des
Dimanche 7e 14e et 28e Juin Ny ayant
de aucun empechement Je Soussigné
Curé de ladite parosse ay en ladite
eglise Jnterrogé Vincent du Bois et
Magdeleine Bonneau tous deux de
Cette parosse et leur Consentement
Mutuel par Moy pris Les ay
solemnellement par paroles de present
Conjoints en Mariage en presence
des parans et tesmoins y Soussignés
suivie la Messe des espousailles en
laquelle Je leur ay donné La
Benediction Nuptialle Selon la forme
de Nostre Mere S eglise

Bourbon

Boullerot

du Bois

Lan De Grace 1654 le Lundy 3me
jour Du Mois Daoust apres les
fiancailles et publications de Ban
par deux dimanche et une fete
Continuels cy devant Promis de Mes
Messe parossiales de cette eglise
S Christophe Haubervilliers Des
Dimanche et fete 19. 22. et 26 juillet
Ny cyant eu aucun empechement
Je sous signé Curé de ladite eglise
cy en ladite eglise Jay marié Thomas
Sauvoy et Elisabette le Moine ladite
Sauvoy est de la parosse S Laurans
et ladite le Moine de cette parosse
et leur Consentement Mutuel
par Moy pris les cy solemnellement
par parols De present Conjoints en
Mariage en presence Des
parans et temoins y soussignés
Puis dit la Messe Des espousailles
en laquel Je leur cy Donné
la Benediction Nuptiales selon la
forme De Nostre Mere Eglise
les Bans ont esté publié en lesdite
S Laurans cy devant cy dessus Comme
est Mes apparu par certificat du
Secrete du dit lieu est demeuré
entre Mes Mains

Poling Dusoroy Jouvenidi
Charles Petit Noel
Moreau

Lan de grace 1654 le Jeudy sixiesme
d'aout ont esté Conjoints en Mariage
en face de la Ste Eglise par moy soussigné
Prestre Oratoire en cette
Maison de Nre dame de Bellestre
Mathurin Briaye et demoiselle
Barbe de Ribaucourt tous deux
de la paroisse de St Sauveur
de paris, apres avoir eu le
Temoignage de deux bans faits
en laditte paroisse signé par
le sieur curé du dit lieu et la
dispense du troisieme donnée par
Monsieur le Chevalier grand vicaire de
Monseigneur le Cardinal de Retz et
avoir obtenu la autorisation
de l'eglise et que selon que le commande
et ordonne la Sainte de l'Eglise
de Dieu apres la benediction du
Sacrement par moy

en presence de parents et amis de l'un et l'autre
et desoutre marqués ci-dessus et
certifie veritable fait et le jour
et an que dessus Leonte

Emidy Sarizen
pbre

Lan De Grace 1654 le Lundy
31 jour Du Mois daoust apres les
fiancailles et publications de Ban
par deux dimanche et une fete
Continuels cy devant Promis de Mes Messe
Parossiales de cette eglise S Christophe
Haubervilliers des Dimanche et fete
du 23. 25. et trentieme jour dudit
Mois Ny cyant eu aucun empechement
Je sous signé Curé de ladite eglise
cy en ladite eglise Jay marié Antoine
Grimpret et Catherine Grimpret tous
deux de cette paroisse et leur
Consentement Mutuel par Moy
pris les cy solemnellement par
parols De present Conjoints en Mariage
en presence Des parans et temoins
y soussignés. Puis dit la Messe
Des espousailles en laquel Je leur
cy Donné la Benediction Nuptiales
selon la forme De Nostre Mere
S eglise

Boudier
Louis Grimpret

Jean Grimpret

Lan De Grace 1654 le Mardy 21me
jour Du Mois De septembre apres
les fiancailles et publications De Ban par
trois Dimanches Continuels cy devant
De Mes Messe parossiales de cette
eglise S Christophe Haubervilliers du 2. 9e
et 16 jour Du Mois daoust Ny cyant
eu aucun empechement Je sous signé
Curé de ladite eglise cy en ladite eglise
Jay marié Michel Pingard et Marie
Lefer tous deux de cette paroisse et leur
Consentement Mutuel par Moy pris
les cy solemnellement par parols de

Des Tres Presens Conjoints en Mariage
en Presence des Parens et temoins
y Conscrits puis du la Messe des
Espousailles en laquel Je leur ay donne
La Benediction Nuptialle selon la forme
De Nostre Mere S. eglise

Dingart

J. gremi

Jacques d'Umontier

Morard

Lay De Grace 1654 le Lundy
28 Jour Du Mois de Septembre
en pris les fiancailles et Publications
De Bans par trois dimanche
Continuels en Prones de Mes Messe
Parroissiale De Cette eglise S. Christophle
Dauberuilliers des Dimanche
13. 20 et 27 Dimanche du Mois
De Septembre Ny ayant eu aucun
empechement Je sous signé Curé
de ladite eglise ay en ladite eglise
Entaugé Jean Marcotte et Guenniff
Coquerel tous deux de Cette parroisse
et leur Consentement Mutuel
par Moy pris les ay sommellement
par parolles de Present Conjoints en
Mariage en Presence des parens et
temoings y Conscrits puis du la
Messe des espousailles en laquel Je leur
ay donne la Benediction Nuptialle
selon la forme de Nostre Mere
S. eglise ledit Bans et ledit Mariage ont
esté faits les jours cy dessus par
Monsieur le Curé de la Comme
Mesme et ne cy est trouvé aucun
empechement Comme il Mest
apparu par Certificat dudit Sieur
Curé du 27 Septembre et est
demeuré entre Mes Mains

Hebus du faiz

Sarguc du faiz

Leny

19

Lay De Grace 1654 le Lundy 5me Jour
Du Mois doctobre en pris les fiancailles
et Publications De Bans par trois
Dimanche Continuels de Mes Messe
Parroissiale de Cette eglise S. Christophe
Dauberuilliers des dimanche 23. 30
aoust et 6 Septembre Ny ayant eu
aucun empechement Je sous signé
Curé de ladite eglise ay en Icelle
Entaugé Simon Finot et Catherine
Hebert tous deux de Cette parroisse et
leur Consentement Mutuel par Moy
pris ay sommellement par parolles
de Present Conjoints en Mariage en
Presence des parens et
temoings y Conscrits puis du la
Messe des espousailles en laquel Je leur
ay donné la Benediction Nuptialle
selon la forme de Nostre Mere
S. eglise

francois Boudite

Dupommeret

Charle Petre

Lay De Grace 1655 le Lundy 1me Jour
Du Mois de Janvier en pris les fiancailles
et Publications de Bans par trois dimanche
Continuels de Mes Messe Parroissiale de
Cette eglise S. Christophe Dauberuilliers
des Dimanche 6. 13 et 20me decembre
Ny ayant eu aucun empechement
Je sous signé Curé de ladite eglise
ay en Icelle Entaugé francois Grouard
de la parroisse S. Pierre de Jonare
et Charles Corre de Cette parroisse et
leur Consentement Mutuel par Moy
pris les ay sommellement
par parolles de Present Conjoints en
Mariage en Presence des parens et
temoings y Conscrits puis du la
Messe des espousailles en laquel Je
leur ay donné la Benediction Nuptialle
selon la forme de Nostre Mere
S. eglise ledit Bans dudit Mariage ont
esté Publiés les jours cy dessus par
Monsieur le Curé de S. Pierre de
Jonare Comme il Mest apparu par
par Certificat dudit Sieur Curé du
quatrieme Janvier 1655 il ne cy est trouvé
aucun empechement ledit Certificat
est demeuré entre Mes Mains

Francois Po Moisse
Prestre de l'ordre et Curé dudit lieu

Grouard

Yves Laisar

Boudite